DISTRICT VAL-DE-MARNE FFF

e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS
**
Pratiques FMI
**
AG
**
Connexion le Corner
**
Toutes en Jeu
**
Bon de Commande Paris C
**
Info Clubs Honorabilité
**
Impact Sports
**
Dispositifs d'Aide au Football Féminin
**
Parienté Avocats
**
Licences LPIFF
**
Puissance Foot
**
FAFA

Procès-verbaux

Commissions

Statut de l'Arbitrage
**
Organisation des Championnats et Coupes
**
Football à Effectif Réduit
**
Statuts & Règlements
**
Futsal
**
Calendriers

Annexes

Little Miss Soccer
+
Calendrier Technique
+
Guid'Asso 94

A Consulter sur Footclub

Discipline
+
Sanctions

Egalement Consultable sur notre site internet
http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/

RAPPEL INFOS CLUBS

Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Demandes de modifications de match dans Footclubs :

TUTO = En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs **OU** Via cette URL : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179

Traitement des e-mails qui doivent être «officiel» …….@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
-De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie
(exemple : cda+technique+formation…)
-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district

1 SEULE ADRESSE pour la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Installation de la FMI (Nouvelle version à télécharger)

1. Version disponible **WebApp FMI**

o Dernière version : 5.0.17

La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : FAQ FMI

20.6 – Terrain impraticable

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Lire la suite **Documents – DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

COMMUNIQUES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vendredi 13 Novembre 2026 au Siège du District
« 131, Boulevard des Alliés 94500 Champigny sur Marne »

Accueil des Clubs par le Président, Denis TURCK et les Membres du Comité de Direction
Nombre de voix de l'Assemblée Générale : 1722 / 125 Clubs *(30.06.26)*

Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 18h55
Nombre de clubs présents ou représentés :
* **40 Clubs** représentant : **806 Voix :** ***Quorum atteint à l'ouverture de l'AG.***
Ce quorum a évolué et est passé à : 62 Clubs /1236 Voix

Le Président, **Denis TURCK,** excuse les absences de :
- **M. Philippe DIALLO**, Président de la Fédération Française de Football
- **M. Olivier CAPITANIO**, Président du Conseil Départemental du Val de Marne

Il a remercié pour sa présence :
M. Lionel CASSES, membre du Conseil d'administration du CDOS 94

Les divers votes au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. **Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2025 à Champigny sur Marne :**
   Le Procès-Verbal est adopté à la majorité des voix exprimées,
   Pour : 99.22 %
   Contre : 0.78 %
2. **Approbation du Rapport Moral, « 2025 & 2026 » rédigé par Lili FERREIRA**
   Le rapport moral est adopté à la majorité des voix exprimées,
   Pour : 100 %
   Contre : 0 %
3. **Renouvellement du Commissaire aux Comptes (pour 6 exercices) :**
   M. Edgar VIEIRA est nommé à la majorité des voix exprimées,
   Pour : 99.31 %
   Contre 0.69 %
4. **Proposition candidat : M. Brahim EL HOR (en tant que représentant des arbitres au Comité de Direction) :**
   M. Brahim EL HOR est élu à la majorité des voix exprimées,
   Pour : 96.13 %
   Contre : 3.87 %
5. **Proposition candidate : MME. Florence TAIEB (en tant que membre du Comité de Direction) :**
   MME. Florence TAIEB est élue à la majorité des voix exprimées,
   Pour : 89.05 %
   Contre : 10.95 %

6. **Adoption du Règlement Financier – Type des Ligues et des Districts (proposé par la F.F.F.)**
   Le règlement est adopté à la majorité des voix exprimées,
   Pour : 92.56 %
   Contre : 7.44 %
7. **Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2026**
   Après intervention du Trésorier Général, Jean-Pierre LACHASSAGNE et du Commissaire aux Comptes, Edgar VIEIRA.
   Le Bilan au 30 Juin 2026 est adopté à la majorité des voix exprimées,
   Pour : 93.49 %
   Contre : 6.51 %
8. **Budget prévisionnel 2026 & 2027 et 2027 & 2028.**
   Après intervention du Trésorier Général, Jean-Pierre LACHASSAGNE et du Commissaire aux Comptes, Edgar VIEIRA.
   Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées,
   Pour 91.59 %
   Contre : 8.41 %

Les diverses interventions lors de l'AG :

M. Denis TURCK, Président

**Allocution (Bilan de la saison 2025 & 2026)*

M. Jean-Pierre LACHASSAGNE, Trésorier Général :

** Bilan au 30 Juin 2026*

** Budget Prévisionnel 2026 – 2027 et 2027 – 2028*

M. Lucas CARRE, Directeur Administratif et Financier :

** Présentation du règlement financier-type des Ligues et District*

M. Edgar VIEIRA, Commissaire aux Comptes :

** Bilan au 30 Juin 2026 et Prévisionnel 2026-2027 et 2027 – 2028*

MME. Estelle BATHENAY :

** Présentation du profil de MME. Florence TAIEB*

** Présentation du kit de prévention et d'accompagnement à destination des clubs*

M. Brahim EL HOR :

** Prise de parole concernant sa candidature en tant que représentant des arbitres au Comité de Direction*

M. Henry BAQUE :

** Précisions sur la partie RSO du kit de prévention et d'accompagnement à destination des clubs*

MME. Pascale CHOQUET :

** Rappel du rôle et la responsabilité des éducateurs et dirigeants dans la lutte contre les incivilités*

M. Patrick DARDENNES :

** Rappel de l'objectif et des critères de notation du challenge club dynamique et remise des récompenses*

Remises des récompenses, par :

M. Denis TURCK : **Trophées CHAMPIONS D1**

M. Henry BAQUE : **Trophée du FAIR-PLAY**

MME. Estelle BATHENAY : **Médailles au titre de Dirigeants-es de clubs**

M. Patrick DARDENNES: **Challenge du Club Dynamique**

Les principaux points abordés dans l'allocution du
Président du District, Denis TURCK,
en complément du rapport moral adressé à tous les Clubs
et la diffusion d'un film sur le Tournoi International U16.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 NOVEMBRE 2026

Compte rendu de l'allocution du Président

- **Hommages :** Minute de silence à la mémoire de MM. Emile MAGINOT (ancien président du CA VITRY), Emile ANSELLEM (Commission Football à Effectif Réduit), Fernand PEREIRA (Club Portugais Académica de Champigny), David MONOT (ancien arbitre et commissaire) et Jean-Pierre ESCALETTE (ancien Président de la FFF).
- **Départ de Lili FERREIRA et nouveau Directeur :** Remerciements à Mme FERREIRA Lili, partie à la retraite après plus de 40 ans au District, présente depuis sa création en 1980. Présentation de Lucas CARRE, nouveau Directeur depuis mi-septembre.
- **Comité Directeur :** Démissions de Patricia GIULIANI (partie au Comité Directeur de la Ligue de Paris) et de Régis ETIENNE. Deux candidats proposés à l'Assemblée pour les remplacer.
- **Organisation du District :** 15 membres bénévoles au Comité et 8 salariés répartis en trois pôles (Technique, Administratif, Arbitrage). Création d'un poste de Conseiller en développement associatif avec l'aide de la FFF. Arrivée de Yasin JABRI comme nouveau CTA.
- **Chiffres clés :** 34 684 licenciés (-1,4 %, baisse surtout sensible en football d'animation et en féminin), 132 clubs dont 56 avec une école de foot, 47 communes, 267 arbitres et 132 membres de commissions bénévoles.
- **Lutte contre les incivilités :** Saison encore marquée par trop d'incivilités. Des sanctions ont été prises et seront plus lourdes en cas de récidive. Le football doit rester un plaisir et une fête.
- **Développement du Football Féminin :** Augmentation des licenciées en U13F et en foot d'animation, mais forte diminution des équipes des catégories supérieures (seulement 6 équipes seniors engagées). Nécessité de revoir le format de compétition et de féminiser l'encadrement (392 dirigeantes).
- **Futsal chez les jeunes :** Très forte hausse des licenciés, lancement de critériums de U6-U7 à U15-U16 et création d'une commission avec les clubs, malgré la difficulté à obtenir des créneaux en gymnase.
- **Football d'animation :** Réforme fédérale du football des enfants difficile à organiser (challenges, Foot à Cinq, journées de coupe). Réunions d'information tenues et accompagnement des clubs par les CTD DAP.
- **Formation des jeunes :** Importance de former des adultes "bien dans leur corps et surtout très bien dans leur tête" en plus d'éventuels bons footballeurs. Le club doit être un lieu d'accueil et la cellule de base de l'éducation des jeunes.
- **Qualité de la formation :** Le District du Val de Marne est reconnu pour la formation de ses jeunes, ce qui confirme l'excellent travail réalisé dans les clubs.

- **Projet Club et nouvelle labellisation :** Démarche pour aider chaque club, quelle que soit sa taille, à faire le point sur son fonctionnement, définir ses priorités et progresser durablement, avec l'accompagnement des équipes techniques et des conseillers en développement associatif.
- **Arbitrage :** 28 clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage (dont 2 pour la 4ème année), soit le double de la saison dernière. Augmentation du nombre d'arbitres (226 District + 39 en Ligue de Paris + 1 en National) mais reste insuffisant. Formations FIA les 28-29 novembre et 5-6 décembre, formation gratuite pour les féminines en février. Rappel sur le règlement des frais et des matchs de coupe.
- **Communication :** Ouverture aux réseaux sociaux et amélioration du site Internet. Appel aux volontaires pour créer une commission de développement.
- **Services Civiques :** Obtention de 99 Services Civiques répartis sur 43 clubs. Rappel des obligations (journées citoyennes, formation PSC1, fiches projets) et de l'objectif (vie associative, non recrutement équipe première).
- **Formation des Dirigeants/Éducateurs :** Nécessité de formation et de recyclage face aux changements de règlements et d'aides. Offre de formations par le District (responsabilités du dirigeant, ressources financières, encadrement U6-U11, Foot Club FMI).
- **Démarche RSO :** Initiation d'une démarche de Responsabilité Sociale des Organisations axée sur la lutte contre les violences/discriminations, la citoyenneté/inclusion/mixité et l'environnement, dans le cadre du plan d'engagement de la FFF, avec des objectifs sur trois saisons.
- **Tournoi International U16 :** Bilan de la 27ème édition (26 au 31 octobre) à Villejuif, au Plessis-Trévise et à Bonneuil avec l'ANGLETERRE, l'ITALIE, le JAPON et la FRANCE. Victoire de l'ITALIE devant de nombreux spectateurs.

REMERCIEMENTS

- Merci aux Mairies et aux services techniques des villes qui ont accueilli le Tournoi International
- Merci aux 132 bénévoles du District
- Merci au personnel administratif et technique toujours à l'écoute et au service des Clubs et toujours en étroite collaboration avec le Comité Directeur et les Commissions
- Merci au Conseil Départemental du Val de Marne
- Au Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES)
- A la Fédération Française de Football
- A la Ligue du Football Amateur
- A la Ligue de Paris Ile de France de Football
- Et surtout un grand merci aux clubs pour tout ce qu'ils font pour les jeunes et les moins jeunes

Bonne saison à tous, dans le Fair-Play, le Respect et l'Amitié

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE à 20h30

L'intégralité du procès-verbal paraîtra ultérieurement.

Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : https://districtvaldemarne.fff.fr
*Documents & * Procès-Verbaux

FORMATIONS CFI

https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/

FORMATIONS FIA

Lien football : Formation Initiale d'Arbitre
Lien futsal : Formation Initiale d'Arbitre Futsal

Little Miss Soccer

La collaboration entre la Fédération et les associations expertes sélectionnées permet aux clubs d'organiser dans leur structure des interventions autour de 3 thématiques :

- La lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations
- La promotion de la mixité, de la citoyenneté, de la diversité et de l'inclusion par le football
- L'adaptation aux défis climatiques.

Vous trouverez des information complémentaires ici : https://www.fff.fr/article/13719-la-fff-s-engage-avec-des-associations-expertes.html

Retrouvez en annexe du journal l'action plus concrète de Little Miss Soccer et les coordonnées des intervenantes : Mélina BOETTI (06.52.81.78.25) ou le mail de l'asso : contact@littlemiss-soccer.com.

Invitation Equipe Féminine Paris FC

- Paris FC - Les Marseillaises le **VENDREDI 11 DECEMBRE à 21H00**

Bon de commande à l'intérieur du Journal

WEBINAIRE TOUTES FOOT

INSCRIPTION

https://formulaire.fff.fr/quiz/1885650_114/DFATWEBTOUTESFOOTPART20261201.html



DISPOSITIF PUISSANCE FOOT

- Lien vers la plateforme : https://www.fondactiondufootball.com/puissance-foot
- Document de la FFF : A l'intérieur du journal
- Comment accéder à l'outil : Tuto-engagement
- Commander des livrets d'activité : Tuto-commande
- Utiliser la partie « mes projets » et la « boîte à idées » : Tuto-mes-projets-boite-a-idees

⚽ **Puissance Foot : le football au service de la réussite scolaire**

Depuis 2016, la Fédération Française de Football, avec le Fondaction du Football, déploie **Puissance Foot – Accompagnement scolaire**, un dispositif destiné à accompagner les jeunes licenciés dans leur parcours scolaire tout en s'appuyant sur la force éducative des clubs.

L'objectif est de **prévenir l'illettrisme, lutter contre l'échec scolaire et donner du sens aux apprentissages fondamentaux** – lire, écrire, compter – en les rapprochant de la pratique du football. Le dispositif contribue également à responsabiliser les jeunes, à développer le goût de l'effort et à favoriser un meilleur équilibre entre école, sport et vie familiale.

🏟 **Trois niveaux d'accompagnement pour les clubs**

Puissance Foot propose plusieurs modèles, adaptables aux moyens et aux projets de chaque club :

- **Accueil étude libre** : mise à disposition d'un espace permettant aux jeunes de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions.
- **Étude encadrée** : présence de bénévoles ou de personnes ressources pour accompagner les jeunes dans l'organisation et le suivi de leur travail.
- **Soutien scolaire** : accompagnement plus structuré, avec des ressources méthodologiques, pédagogiques et humaines.

La FFF met notamment à disposition des **guides, supports de communication, documents personnalisables et livrets d'activités pédagogiques** adaptés aux catégories U9 à U13.

🤝 **Un dispositif qui favorise les partenariats**

Puissance Foot s'appuie également sur le **Réseau National des INSPÉ**, afin de favoriser la présence d'étudiants-stagiaires dans les clubs, la formation des bénévoles et le développement de partenariats locaux avec les établissements scolaires, associations et collectivités.

Des animations nationales viennent compléter le dispositif, notamment **la Dictée Puissance Foot** et **la Correspondance Puissance Foot**, qui permettent aux clubs de développer des actions éducatives originales et de créer des liens avec d'autres clubs.

🎉 **10 ans de Puissance Foot**

La saison **2026-2027 marque les 10 ans de Puissance Foot**. À cette occasion, la FFF proposera des contenus de valorisation, des dotations exclusives et de nouvelles animations pour accompagner et mettre en lumière les clubs engagés.

Depuis avril 2025, un **portail dédié** permet également aux clubs et aux instances de suivre les engagements, les commandes, les inscriptions aux animations et les projets développés sur les territoires.

Le District encourage ainsi les clubs à s'emparer de Puissance Foot et à construire, selon leurs moyens et leurs besoins, leur propre projet d'accompagnement scolaire. Une belle opportunité de renforcer le rôle éducatif du club et de contribuer à la réussite des jeunes licenciés.

FAFA MATERIEL 2026/2027 : 14 commandes encore disponibles dans notre District

Retrouvez à l'intérieur du Journal la procédure complète

Le dispositif FAFA Matériel 2026/2027, lancé le 8 septembre dernier, permet aux clubs de bénéficier d'une aide pour leurs achats de matériel via Le Corner.
À ce jour, 14 commandes restent disponibles dans notre District. Les clubs qui n'ont pas encore profité du dispositif sont donc invités à effectuer leur démarche rapidement, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Pour rappel, le dispositif permet cette saison à un tiers des clubs du District de bénéficier d'une commande de matériel. Une fois le quota atteint, les clubs devront patienter jusqu'à une prochaine saison.

Clubs déjà connectés au Corner
Les clubs qui s'étaient déjà connectés au Corner ont reçu sur l'adresse mail officielle du club les informations nécessaires ainsi que leur code permettant de bénéficier du dispositif.
Ils peuvent directement se connecter au Corner et suivre le parcours de commande afin de profiter du FAFA Matériel, dans la limite des 14 commandes encore disponibles.

Clubs non connectés au Corner
Les clubs qui ne s'étaient jamais connectés au Corner ont reçu un premier mail leur permettant d'effectuer leur connexion à la plateforme.
Après leur première connexion, un nouveau mail est envoyé par Le Corner avec le code promo permettant de bénéficier du dispositif.
Les clubs concernés sont donc invités à vérifier leur boîte mail officielle, ainsi que leurs courriers indésirables, et à effectuer leur connexion afin de recevoir leur code.

Pensez à renseigner votre numéro SIRET
Le numéro SIRET du club est un élément important pour effectuer les commandes sur Le Corner. Il permet notamment de faciliter la facturation et peut être nécessaire à certains fournisseurs pour valider la commande.
Nous invitons donc les clubs à vérifier que leur numéro SIRET est bien renseigné et à jour dans Footclubs → Organisation → Identité club avant d'effectuer leur commande.

Pour aller plus loin
Pour connaître l'ensemble des modalités du dispositif, le cahier des charges du FAFA Matériel 2026/2027 est joint à cet article.
La procédure de connexion au Corner est également jointe afin d'accompagner les clubs qui ne se sont pas encore connectés à la plateforme.

En cas de difficulté
Si le code indique que le quota est atteint, cela signifie que les possibilités de commande pour cette saison ont été utilisées.
Si le club a reçu son code mais qu'un message indique qu'il n'est pas éligible, il est conseillé de se déconnecter puis de se reconnecter au Corner avant de renouveler la tentative. Si le problème persiste, le club peut contacter lecorner@fff.fr.

Il reste actuellement 14 commandes disponibles dans notre District : nous invitons les clubs qui n'ont pas encore bénéficié du FAFA Matériel à effectuer leur

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE
Recrute pour la nouvelle saison 2026/2027 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Recherche rapidement des membres pour la Commission de Surveillance des Opération Electorales

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

-**Commission de Discipline** (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
-**Commission d'Appel Disciplinaire** (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
-**Commission des Statuts & Règlements** (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
-**Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : *secretariat@districtvaldemarne.fff.fr*

INSTALLATION DE LA FMI

À l'approche de la reprise des compétitions 2026/2027, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous et à les diffuser sur vos supports de communication respectifs.

1. Version disponible

· **WebApp FMI**

o Dernière version **:** 5.0.17

La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : FAQ FMI

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J :**

· Pour les utilisateurs Footclubs **:** en se connectant à Footclubs (https://footclubs.fff.fr).

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

· **Paramètres à vérifier :**

o Type de Profil

o La case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE

o **Équipes affectées** :



4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via **UNIQUEMENT** l'[interface%20WEB]interface WEB (https://fmi-core.fff.fr/).

o Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

§ **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard

§ **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

§ **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

· **Pour les matchs du samedi :** à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

· **Pour les matchs du dimanche :** à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

· **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données,
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB (https://fmi-core-compo.fff.fr/v2),
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- FAQ FMI

RAPPELS BONNE PRATIQUE FMI

Lien FAQ : sur la FMI

1- Spécifications techniques tablette

Lien FAQ : Quelles sont les préconisations techniques "matériel" pour utiliser la FMI sur une tablette ?

L'application doit être installée exclusivement sur une tablette.

Voici les spécifications techniques :

- Marques connues (Lenovo, Samsung ou Apple par exemple) avec un système d'exploitation type Android ou iOS. (Eviter la marque Huawei sur laquelle il n'est pas possible d'installer "Chrome").
- Taille écran : au moins 10.4 pouces
- Résolution : pas en dessous de 1024x600, idéalement 2000 x 1200
- RAM : minimum 2 Go, idéalement 4 Go
- Processeur : Quad-core / 2 GHz
- Navigateurs supportés : Chrome, Safari, Firefox uniquement.

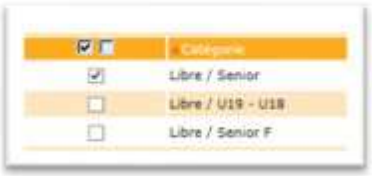
Lien FAQ : Comment installer la FMI sur une tablette ? Pour Android et Apple

2- Gestion des habilitations FMI

Lien FAQ : Comment créer ou modifier son compte « FOOTCLUBS » afin d'utiliser la FMI

Cocher Compétitions + Gestion de feuille de match informatisée et cocher uniquement les équipes de l'éducateur et valider.





(Si vous cochez toutes les équipes du club, les données seront plus longues à charger et **vous risquez de recharger les données d'un match qui ne vous concerne pas)**

IMPORTANT : Si vous avez un match FMI, lors de validation il faudra attendre au moins 3 h pour que le cache FMI se mette à jour et tienne compte que vous êtes rattachés à cette équipe.

3- FMI

Lien pour préparer Feuille de Match avant la rencontre : **https://fmi-core-compo.fff.fr/v2**



Lien pour la FMI le jour du match : **https://fmi-core.fff.fr/**



Lien FAQ : Comment récupérer les informations de la rencontre sur la tablette du match ?

Il est cependant important de noter que le bouton « Faire FMI » sera inaccessible si la batterie est inférieure à 10%
L'icône de cette batterie est rouge pour une charge de moins de 10%, orange pour moins de 25% et vert au-delà.

IMPORTANT : L'application FMI est fonctionnelle même si la tablette n'est pas connectée au réseau internet. Dans ce cas, les informations de la FMI seront transmises au cours de votre prochaine connexion au réseau internet.

IMPORTANT : Nous préconisons au club recevant de réaliser une récupération des données le matin du match. Surtout s'il n'existe pas de réseau sur le lieu où se dérouleront les rencontres.

En conséquence, nous conseillons au club visiteur de ne plus actualiser sa composition d'équipe après la veille du match au soir afin d'éviter une perte d'informations.

L'état du match passera en "**Non joué et préparé**" en orange et le bouton "**Données**" passe en vert, vous pouvez alors cliquer sur le bouton bleu "Faire FMI".
Vous avez jusqu'à **+ 2h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "**Données**" après ce délai apparaîtra le message "**Délai dépassé**".

IMPORTANT : Si vous cliquer sur "Données" alors qu'un match dont la FMI est "En cours", une fenêtre d'avertissement s'ouvrira. Vous devrez répondre si vous souhaitez écraser les données existantes ou non :



Si vous cliquez sur "oui", toutes les informations saisies depuis la dernière récupération seront définitivement perdues !

Faire FMI



Seulement le jour du match, vous avez jusqu'à **+ 4h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "Faire FMI" le jour du match après ce délai apparaîtra le message "**Délai dépassé**".

3- Transmission FMI

Lien FAQ : Comment transmettre la FMI après la fin du match ?

IMPORTANT : Cette étape est la plus importante afin que les données du match soient sauvegardées. L'arbitre doit clôturer la FMI dans les 4h maximum après l'heure prévue du coup d'envoi.

Si la tablette n'est pas connectée au réseau internet, la feuille de match reste stockée sur la tablette et ne pourra pas être transmise instantanément :



Vous devrez attendre d'être reconnecté à internet. Une fois connectée à internet, il faudra de suite ouvrir l'application et cliquer d'abord sur "**Envoyer FMI**" et surtout ne pas cliquer sur "**Récupérer les rencontres**".

Une fois cet envoi de la feuille réussi, l'état du match devient "**Joué**" dans la colonne état du match.

IMPORTANT : De plus, si vous n'avez pas pu transmettre la feuille de match parce que vous n'aviez pas de connexion internet, il ne faut pas que pendant cette période quelqu'un du club se connecte avec la tablette ou une autre tablette et recharge les données du match !

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179 **clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.**

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » …….@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
-De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie
(exemple : cda+technique+formation…)
-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2026/2027

NOVEMBRE	5	12	19	26	
DECEMBRE	3	10	17		
JANVIER	7	14	21	28	
FEVRIER	4	11	18	25	
MARS	4	11	18	25	
AVRIL	1	8	15	22	29
MAI	6 *(férié)*	13	20	27	
JUIN	3	10	17	254	

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Puissance Foot est un programme destiné à aider les clubs à structurer leurs actions d'accompagnement à la scolarité, pour leur permettre de jouer un rôle dans la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'échec scolaire. En s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires, la F.F.F. permet ainsi aux clubs volontaires de jouer pleinement leur mission éducative en contribuant de manière plus approfondie au développement des enfants et à leur équilibre personnel.

Qu'est ce que le dispositif « Puissance Foot » ?

Le dispositif « Puissance Foot » est une opération qui permet de donner les outils aux clubs qui souhaitent mettre en place au sein de leur entité un accompagnement scolaire. Cet accompagnement peut s'organiser en fonction des moyens du club. Comme indiqué sur le schéma, on distingue trois niveaux d'implication.
Pour ces 3 niveaux, l'important est de parvenir à identifier un nombre défini de bénéficiaires en fonction de vos ressources humaines, matérielles et humaines..

1 ACCUEIL ÉTUDE LIBRE
2 ÉTUDE ENCADRÉE
3 SOUTIEN SCOLAIRE

Quels sont les objectifs de ces trois étapes ?

Accueil étude libre :

Proposer un lieu d'accueil dédié permettant aux enfants de faire leurs devoirs au sein du club.

Etude encadrée :

Mettre en place une surveillance du lieu d'accueil par des ressources internes au club pouvant aider les enfants dans l'organisation du travail

Soutien scolaire :

Mobiliser des partenaires disposant des compétences nécessaires pour encadrer l'activité et assurer un suivi personnalisé des jeunes joueurs.

CHIFFRES CLÉS

En 2019/2020, plus de 300 clubs mettaient en place un dispositif d'accompagnement scolaire.
Ce sont plus de 9 000 licenciés qui en ont profité

Quels sont les outils proposés par la F.F.F. ?

La F.F.F. propose de nombreux outils pour vous permettre d'adapter votre accompagnement aux licenciés que vous ciblez :

- Livrets d'activité (U10/U11 – U11/U12) pour apprendre l'essentiel du programme scolaire en relation avec le football.
- Création de compte « Acadomia 365 » pour permettre à vos licenciés (U6 à U19) d'apprendre, réviser et s'entrainer en ligne.



La F.F.F vous permet également de bénéficier d'outils pour recruter des bénévoles, obtenir des financements et intégrer des personnes ayant les compétences nécessaires pour encadrer vos jeunes

EN BREF

La mise en place d'un accompagnement scolaire au sein de votre club est une opportunité de diversifier les offres proposées à vos licenciés. Le dispositif « Puissance Foot » porté par la F.F.F. et le Fondaction du Football est un outil vous permettant de mettre en place l'action qui vous correspond et qui répond aux besoins de vos licencies.

Liens utiles

Pour plus d'informations et lancer le dispositif dans votre club, contactez fantine.tessereau@fondactiondufootball.com ou kmorlighem@fff.fr

fantine.tessereau@fondactiondufootball.com ou kmorlighem@fff.fr

LICENCES

SAISON 2026/2027

Pour la saison 2026/2027, la FFF a décidé que toutes les licences demandées seront saisies de manière dématérialisée et ce, quel que soit le type de demande (Renouvellement – nouvelle demande – Mutation).

Pour vous aider dans vos démarches futures, voici quelques conseils :

LICENCES SAISON 2026/2027

Pour accéder à la rubrique "**Dématérialisée**", cliquer sur Menu "**Licences**" puis sur la rubrique "**Dématérialisée**".

Assurez-vous que votre club respecte les conditions suivantes :

Prérequis pour la saisie de licence Dématérialisées :

Il est obligatoire pour les clubs, au moment de la validation du bureau, d'attester avoir pris connaissance et de faire respecter le *« Contrat d'engagement républicain »* et la *« Note de conformité RGPD »*



La validation du bureau (**et donc la saisie des licences**) est conditionnée à cette saisie par le club.

LICENCES SAISON 2026/2027

Les membres du bureau (Président, Secrétaire Général, trésorier) doivent être renseignés et avoir une licence valide pour la saison en cours.
Le RIB du club doit être saisi : Accès pour les Membres Footclubs à condition d'avoir le profil « Coordonnées bancaires » attribué par le correspondant footclubs.

Process de saisies

1- Pour les renouvellements :

Il faut absolument connaitre et saisir les adresses mails de tous vos licenciés (ou celles d'au moins un parent) pour pouvoir procéder au renouvellement (Seuls les licenciés possédant une adresse e-mail valide peuvent être renouvelés avec l'outil "dématérialisation des licences).
Pour ajouter ou modifier l'adresse e-mail d'un licencié, depuis la rubrique "**Renouvellement**", cliquer sur l'icône "**@**".
A l'ouverture de la fenêtre "**Email**", saisir ou modifier l'adresse email et sélectionner l'option de diffusion. Cliquer sur "**Valider**" pour enregistrer votre saisie.
L'adresse mail est vérifiée immédiatement et une icône **"@" verte** apparaît si celle-ci est valide.

LICENCES SAISON 2026/2027

Après validation de la demande de renouvellement, la demande apparaît dans le tableau de suivi des demandes dématérialisées, avec le statut "**Prise de contact**". Cela signifie que la demande est bien créée. Ainsi un email de renouvellement est envoyé au licencié ou au représentant légal afin qu'il puisse compléter électroniquement le formulaire et transmettre les éventuelles pièces justificatives.

2- Pour les nouveaux joueurs :

Pour créer une nouvelle demande de licence dématérialisée pour un nouveau joueur, un dirigeant, un volontaire, un arbitre ou un éducateur, il est important d'avoir en votre possession les informations suivantes :
Nom et prénom de l'individu, date de naissance, ville de naissance (et son code postal) et pays de naissance.
Une fois ces informations en votre possession, vous pouvez initier une nouvelle demande de licence.

LICENCES SAISON 2026/2027

Aller sur le menu "**Licences**" puis la rubrique "**Dématérialisée**"
Cliquer sur le bouton **"Nouvelle demande (+) "** situé en haut à droite
Sélectionner le type de licence souhaité et le type de pratique
Saisir les informations du licencié (Genre, Nom, Prénom, Date de naissance, Ville de naissance, Pays de naissance,…).
Cliquer sur le bouton "**Valider** ".

Votre demande a été créée et est présente dans le tableau de suivi des demandes dématérialisées.
Un mail est envoyé à l'adresse email que vous avez renseigné lors de la demande avec un lien qui permettra de compléter les informations du licencié et fournir les documents nécessaires demandés par la ligue pour valider la demande.

LICENCES SAISON 2026/2027

3- Pour les mutations :

Pour saisir une demande de mutation, il faut initier « **une nouvelle demande** » et renseigner les informations du licencié puis cliquer sur valider.

Un tableau avec une liste des licences de la personne concernée pour la saison en cours s'il en existe ou de la saison précédente.

L'utilisateur doit cocher la licence à muter et cliquer sur Valider. Cela génère la création d'un dossier de demande de licence de nature "Changement de club".

Une fois que le licencié a rempli le formulaire en ligne, Le club doit saisir le motif de la demande de mutation dans la demande dématérialisée dans la section **"Changement de club"** et valider en signant électroniquement la demande.

Pour les mutations hors période, une demande d'accord sera demandée au club quitté et seulement une fois obtenu, vous pourrez poursuivre le processus de demande de licence.

LICENCES SAISON 2026/2027

NOUVEAUTES 2026/2027

Lors de la signature électronique du formulaire licencié (étape 4), 2 nouvelles cases à cocher obligatoirement ont été rajoutées :

Charte Parents Accompagnateurs :

Visible uniquement pour les demandes de licence « pratiquant mineur »,
Le représentant légal du licencié mineur doit certifier avoir pris connaissance et accepter la Charte Parents Accompagnateurs.

Charte d'Ethique et de Déontologie du Football :

Visible pour tous les licenciés concernés.
Le licencié doit certifier avoir pris connaissance et accepter la Charte d'Ethique et de Déontologie.

LICENCES SAISON 2026/2027

Rappels :

La durée de validité d'une photographie est de **5 ans pour les licenciés majeurs et de 2 ans pour les licenciés mineurs.**

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les licenciés mineurs (sous réserve qu'il ait répondu NON au questionnaire de santé).

le certificat médical a une durée de validité de 3 ans pour les licenciés majeurs.

INFORMATIONS CLUBS « HONORABILITE »

Site : *https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result*

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité**.

* *Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives* et *Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport*.

Est également **obligatoire l'affichage :**

- **du numéro 119** (Allô enfance en danger) dans tous les **établissements accueillant des mineurs**,
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui **désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.**

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

Son Contrôle

***Contrôle de l'honorabilité** : vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.*
***Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).*

Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans **l'obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).**

A l'occasion de sa délivrance, **un contrôle d'honorabilité est réalisé :** vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :
https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result **pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle** des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les éducateurs stagiaires, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.**

Les éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs sont également **soumis à une obligation d'honorabilité**.

- L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

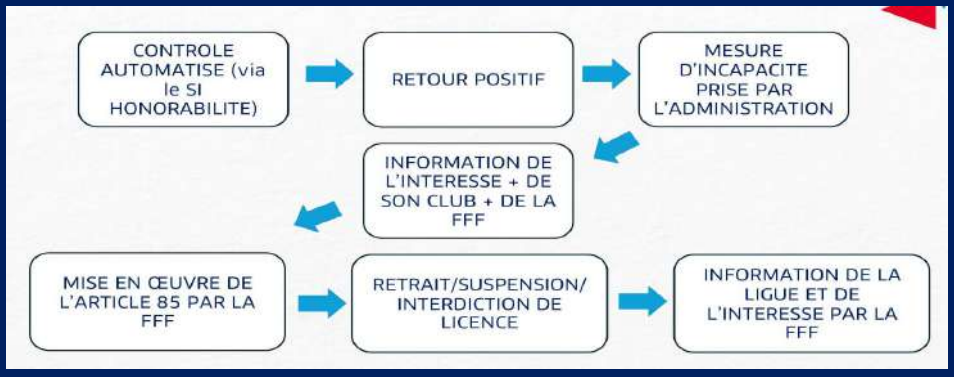
- Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

La loi n° 2024-201 **du 8 mars 2024** visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.**

Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer pourra être **prononcée contre un dirigeant de club** dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- **lorsqu'il emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer ;**
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer **est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.**



La Communication



L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évolué les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole



DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot Amateur



Structures FFF et Haut niveau

RAPPELS BONNE PRATIQUE FMI

Lien FAQ : sur la FMI

1- Spécifications techniques tablette

Lien FAQ : Quelles sont les préconisations techniques "matériel" pour utiliser la FMI sur une tablette ?

L'application doit être installée exclusivement sur une tablette.

Voici les spécifications techniques :

- Marques connues (Lenovo, Samsung ou Apple par exemple) avec un système d'exploitation type Android ou iOS. (Eviter la marque Huawei sur laquelle il n'est pas possible d'installer "Chrome").
- Taille écran : au moins 10.4 pouces
- Résolution : pas en dessous de 1024x600, idéalement 2000 x 1200
- RAM : minimum 2 Go, idéalement 4 Go
- Processeur : Quad-core / 2 GHz
- Navigateurs supportés : Chrome, Safari, Firefox uniquement.

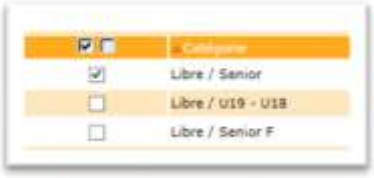
Lien FAQ : Comment installer la FMI sur une tablette ? Pour Android et Apple

1- Gestion des habilitations FMI

Lien FAQ : Comment créer ou modifier son compte « FOOTCLUBS » afin d'utiliser la FMI

Cocher Compétitions + Gestion de feuille de match informatisée et cocher uniquement les équipes de l'éducateur et valider.



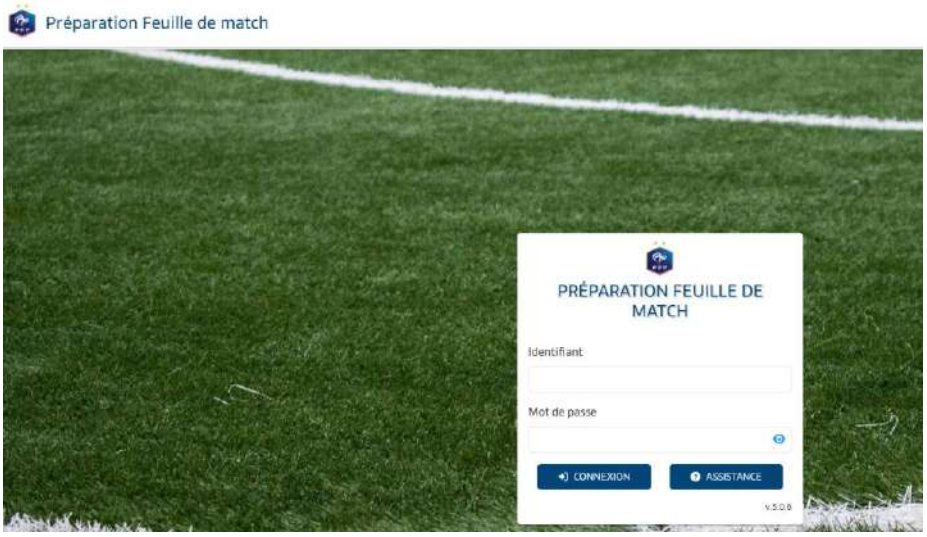


(Si vous cochez toutes les équipes du club, les données seront plus longues à charger et vous risquez de recharger les données d'un match qui ne vous concerne pas)

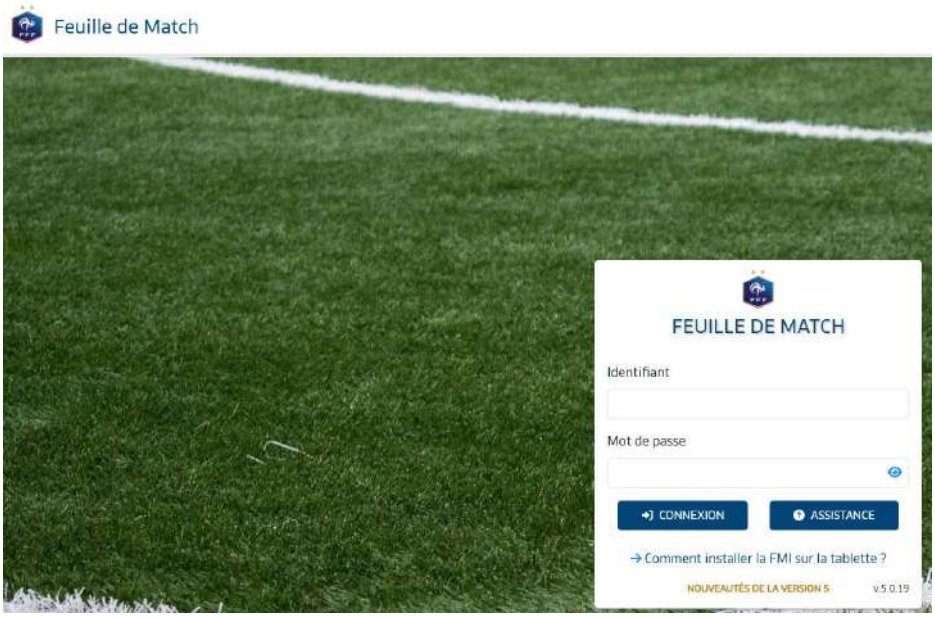
IMPORTANT : Si vous avez un match FMI, lors de validation il faudra attendre au moins 3 h pour que le cache FMI se mette à jour et tienne compte que vous êtes rattachés à cette équipe.

2- FMI

Lien pour préparer Feuille de Match avant la rencontre :
https://fmi-core-compo.fff.fr/v2



Lien pour la FMI le jour du match :
https://fmi-core.fff.fr/



Lien FAQ : Comment récupérer les informations de la rencontre sur la tablette du match ?

Il est cependant important de noter que le bouton « Faire FMI » sera inaccessible si la batterie est inférieure à 10%

L'icône de cette batterie est rouge pour une charge de moins de 10%, orange pour moins de 25% et vert au-delà.

IMPORTANT : L'application FMI est fonctionnelle même si la tablette n'est pas connectée au réseau internet. Dans ce cas, les informations de la FMI seront transmises au cours de votre prochaine connexion au réseau internet.

IMPORTANT : Nous préconisons au club recevant de réaliser une récupération des données le matin du match. Surtout s'il n'existe pas de réseau sur le lieu où se dérouleront les rencontres.

En conséquence, nous conseillons au club visiteur de ne plus actualiser sa composition d'équipe après la veille du match au soir afin d'éviter une perte d'informations.

L'état du match passera en "**Non joué et préparé**" en orange et le bouton "**Données**" passe en vert, vous pouvez alors cliquer sur le bouton bleu "Faire FMI".

Vous avez jusqu'à **+ 2h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "**Données**" après ce délai apparaîtra le message "**Délai dépassé**".

IMPORTANT : Si vous cliquer sur "Données" alors qu'un match dont la FMI est "En cours", une fenêtre d'avertissement s'ouvrira. Vous devrez répondre si vous souhaitez écraser les données existantes ou non :



Si vous cliquez sur "oui", toutes les informations saisies depuis la dernière récupération seront définitivement perdues !

Faire FMI



Seulement le jour du match, vous avez jusqu'à **+ 4h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "Faire FMI" le jour du match après ce délai apparaîtra le message "**Délai dépassé**".

3- Transmission FMI

Lien FAQ : Comment transmettre la FMI après la fin du match ?

IMPORTANT : Cette étape est la plus importante afin que les données du match soient sauvegardées. L'arbitre doit clôturer la FMI dans les 4h maximum après l'heure prévue du coup d'envoi.

Si la tablette n'est pas connectée au réseau internet, la feuille de match reste stockée sur la tablette et ne pourra pas être transmise instantanément :



Vous devrez attendre d'être reconnecté à internet. Une fois connectée à internet, il faudra de suite ouvrir l'application et cliquer d'abord sur "**Envoyer FMI**" et surtout ne pas cliquer sur "**Récupérer les rencontres**".

Une fois cet envoi de la feuille réussi, l'état du match devient "**Joué**" dans la colonne état du match.

IMPORTANT : De plus, si vous n'avez pas pu transmettre la feuille de match parce que vous n'aviez pas de connexion internet, il ne faut pas que pendant cette période quelqu'un du club se connecte avec la tablette ou une autre tablette et recharge les données du match !

Parienté
Avocats

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. <u>Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :</u>

- ***Le devoir de vigilance***
- ***Le devoir de diligence***

 **LE DEVOIR DE VIGILANCE :**

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.

 **LE DEVOIR DE DILIGENCE**

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR

 **LES SANCTIONS :**

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé.** Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Parienté Avocats 7bis rue de l'Aqueduc 75010 Paris.

BON DE COMMANDE 26/27

Club/Association : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Représenté(e) par : .....

En qualité de : .....

Email : ..... Tél : .....

Retournez ce bon de commande complété et signé à l'expéditeur du mail.

Match : Paris FC / .....

Le : ...../...../.....

Nombre de jeunes (-18ans) : .....

Personnes accompagnateurs (+18ans) : .....

Date : / /

Nom :

Signature & Cachet

Accompagnés de la mention « lu et approuvé »
Valent pour acception des CGV.

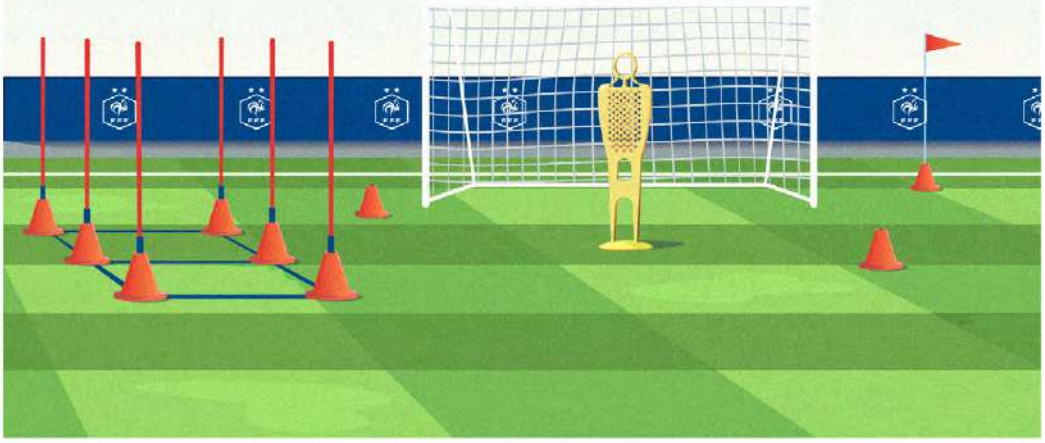
FFF

FAFA

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

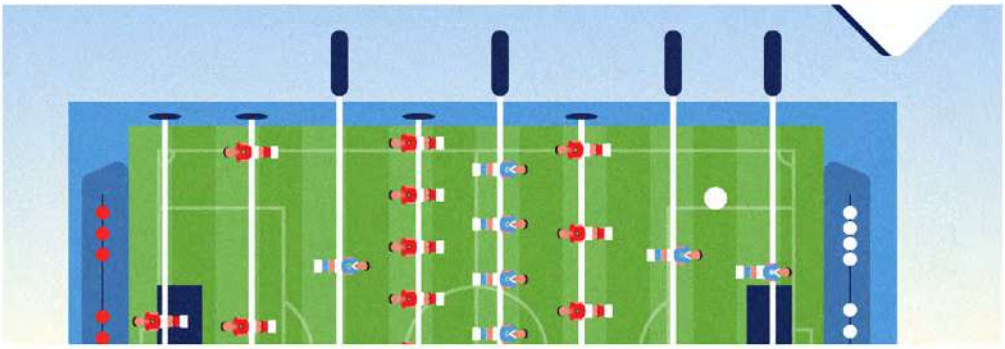
ENSEMBLE, **ON S'ÉQUIPE.**

LE FAFA SOUTIENT L'ACQUISITION DE MATÉRIEL CONTRIBUANT À LA VIE DU CLUB.









RENDEZ-VOUS SUR **FFF.FR/FAFA**

@fff

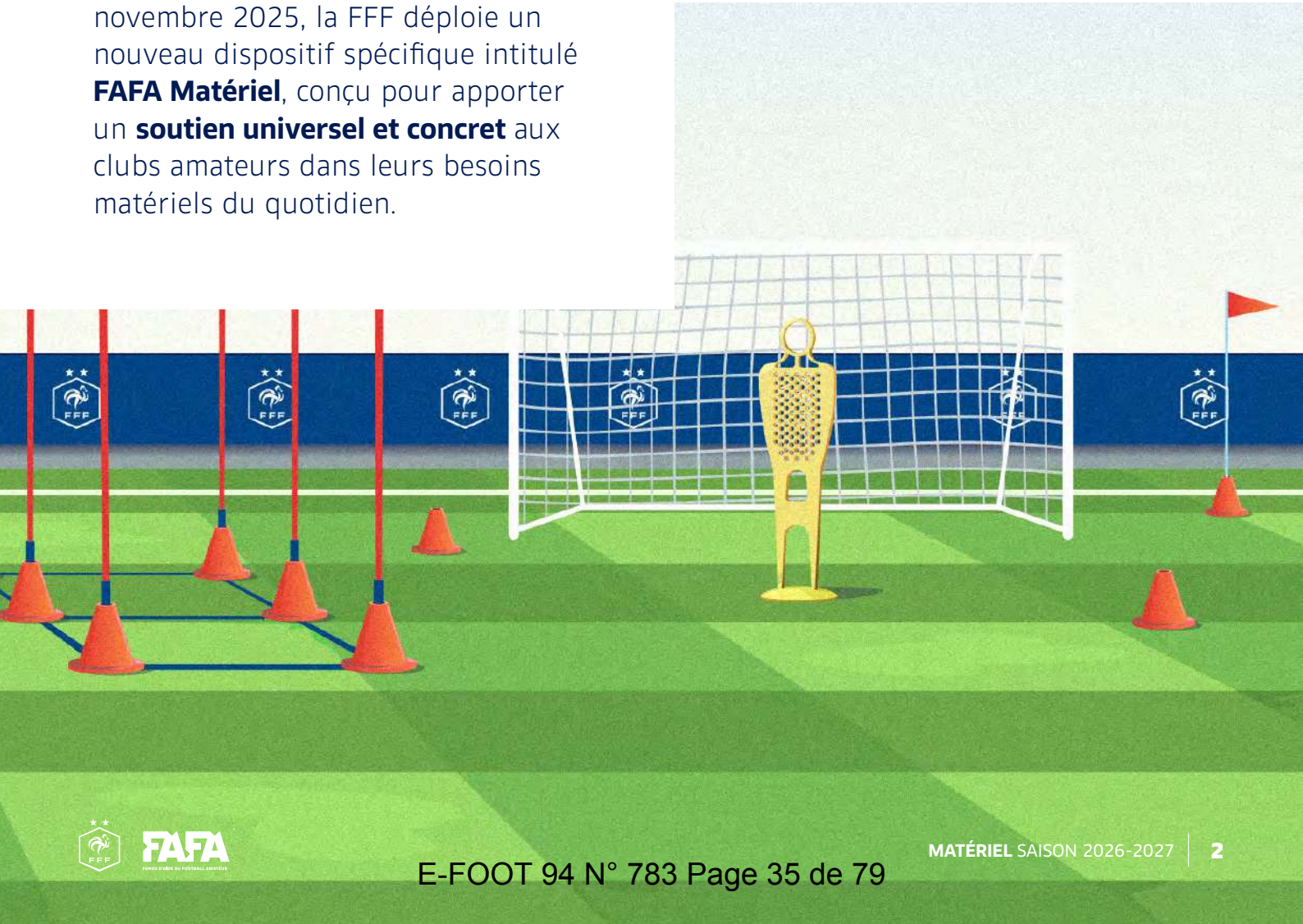
1 PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Dans ce cadre, conformément aux annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football de novembre 2025, la FFF déploie un nouveau dispositif spécifique intitulé **FAFA Matériel**, conçu pour apporter un **soutien universel et concret** aux clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- du **matériel sportif**,
- de **l'électroménager**,
- du **matériel informatique**,
- du mobilier destiné aux **lieux de vie**.



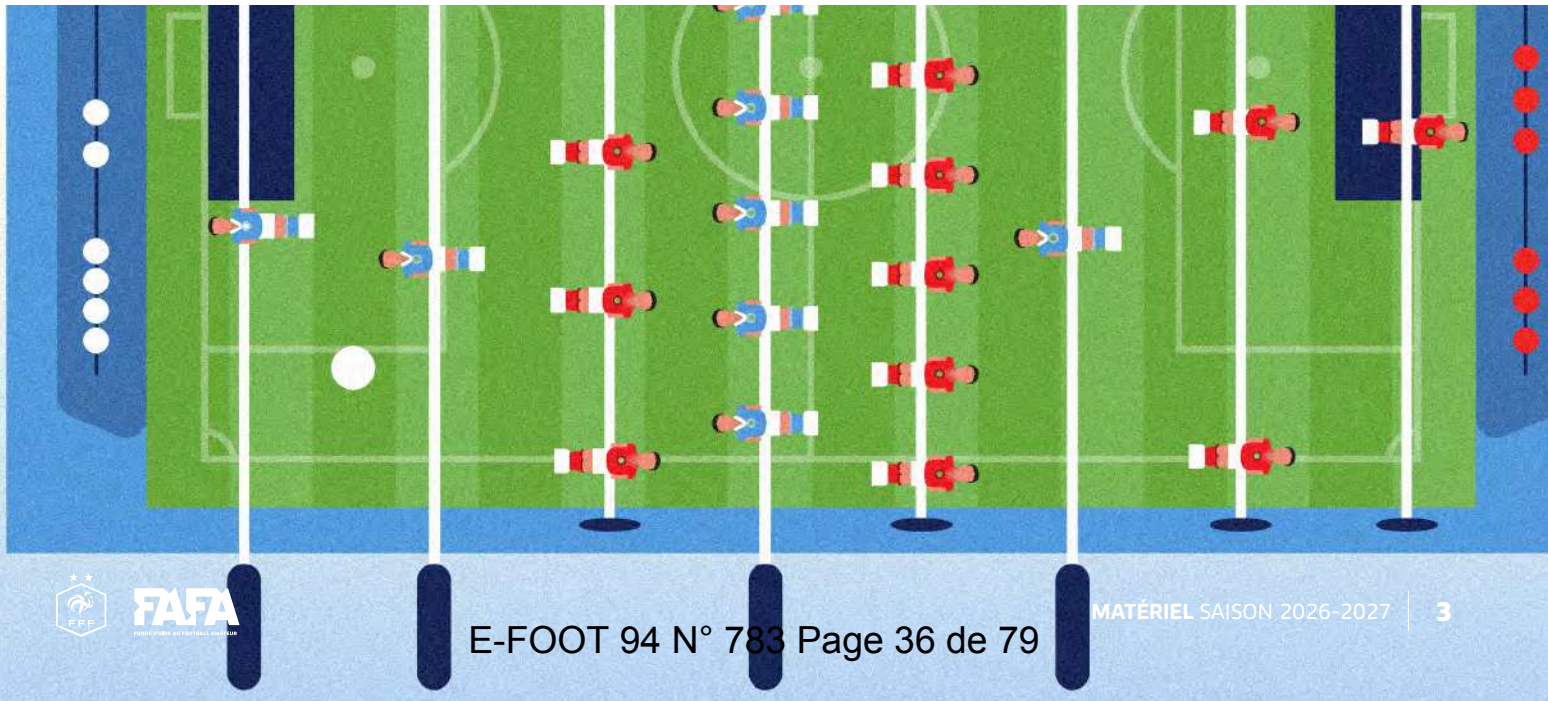
E-FOOT 94 N° 783 Page 35 de 79

2 MODALITÉ DE RÉGLEMENT ET FINANCEMENT

Le dispositif FAFA Matériel repose sur l'attribution d'une aide forfaitaire de 500 € par club, accordée sous la forme d'un bon d'achat dématérialisé Le Corner, utilisable une seule fois. Chaque club pourra bénéficier de cette aide une seule fois sur la période 2026-2029.

- Chaque saison, **4 000 clubs** pourront bénéficier de cette dotation, sur une durée totale de **trois saisons sportives** : **2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.**
- L'attribution de l'aide obéit à un principe de **« premier arrivé – premier servi »**, dans la limite d'un **quota par district**, correspondant à **un tiers des clubs par district et par saison**.
- À titre d'exemple, pour un district comptant 300 clubs, le dispositif sera accessible aux **100 premiers clubs éligibles**. Une fois ce seuil atteint, les clubs restants devront attendre la saison sportive suivante pour solliciter le bénéfice du dispositif.
- Dans l'hypothèse où l'enveloppe globale par saison de **2 millions d'euros** ne serait pas entièrement consommée à la fin de l'opération, les sommes non utilisées par un district pourront faire l'objet d'une **redistribution**. Celle-ci s'effectuera au sein d'une même Ligue, au profit des districts ayant atteint leur quota de bénéficiaires.

Le dispositif sera déployé du 1er septembre au 31 décembre. À l'issue de cette première phase, si l'enveloppe n'est pas entièrement consommée, la redistribution s'effectuera lors de la 2e partie de la saison.



E-FOOT 94 N° 783 Page 36 de 79

PROCESSUS D'UTILISATION DU BON D'ACHAT

1

S'identifier sur **www.lecorner.fff.fr** avec un compte PORTAILCLUBS habilité 'acheteur Le Corner'

2

Se rendre sur l'onglet **FAFA MATÉRIEL**

3

Ajouter les produits souhaités des différentes catégories (matériel sportif, informatique, électroménager, matériel lieux de vie) de l'onglet FAFA MATÉRIEL

4

Une fois la sélection effectuée, se rendre dans **son panier**

5

Appliquer le **code promotionnel** dans l'encart dédié

6

La **réduction s'applique**, il ne reste plus qu'à se munir d'une carte bancaire et à passer commande !

Contact support technique : **lecorner@fff.fr**

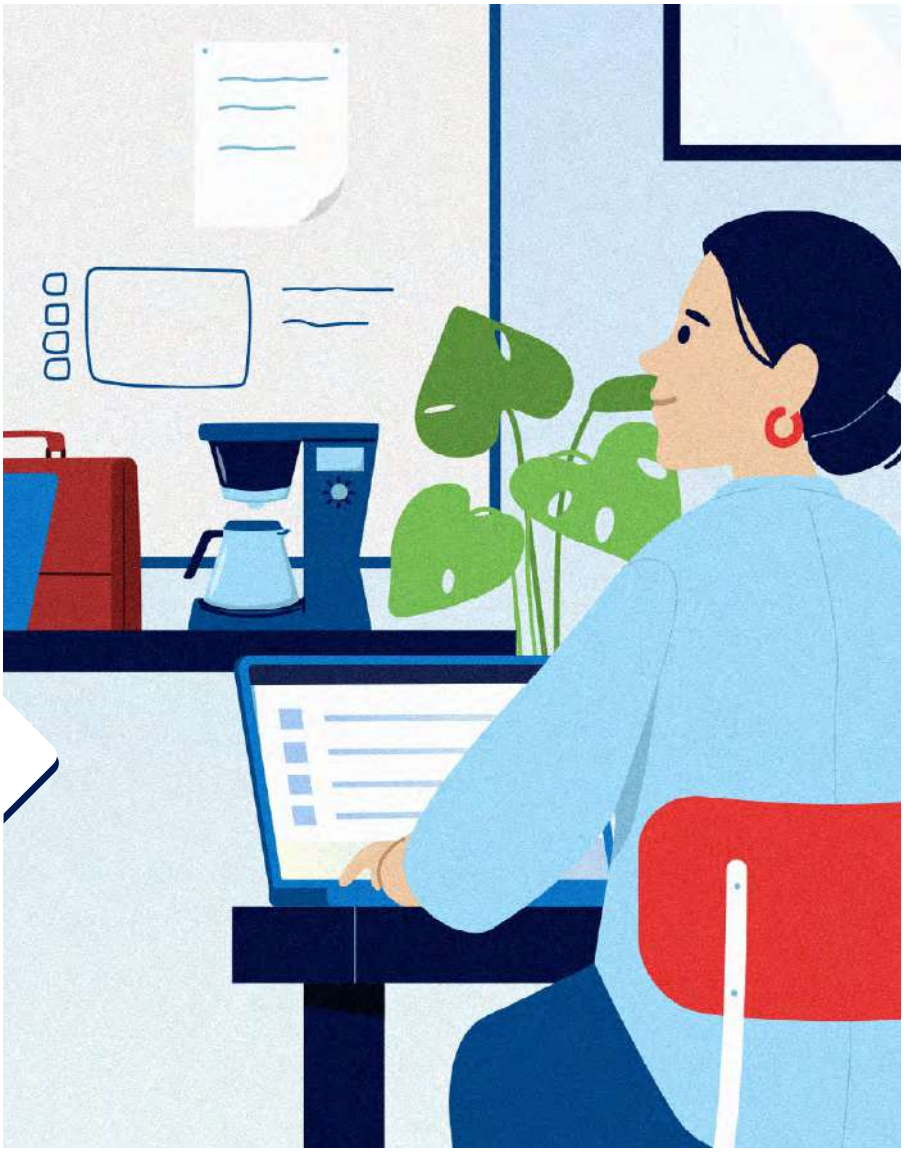


► POINTS DE VIGILANCE

- Seuls les clubs métropolitains et corses peuvent bénéficier de ce dispositif sur Le Corner. Les territoires ultra marins feront l'objet d'un accompagnement spécifique pour des raisons logistiques. Les ligues concernées par cet accompagnement spécifique sont : Ligue guadeloupéenne ; Ligue de Guyane ; Ligue de Martinique ; Ligue de Mayotte ; Ligue réunionnaise ; Ligue de Saint-Pierre-et-Miquelon ; Ligue de Saint-Martin.
- Le code promotionnel est unique et utilisable une seule fois.
- Le code promotionnel n'est pas cumulable avec d'autres codes.
- Ce code promotionnel ne s'applique que sur l'onglet FAFA MATÉRIEL et ses catégories.
- Chaque club bénéficiera de cette aide une seule fois sur la période 2026-2029.

E-FOOT 94 N° 783 Page 37 de 79





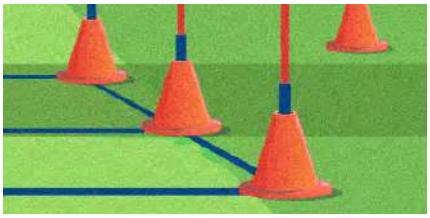
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87 boulevard de Grenelle
75738 Paris Cedex 15

Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00
Fax : +33 (0)1 44 31 73 73

fff.fr

FAFA
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

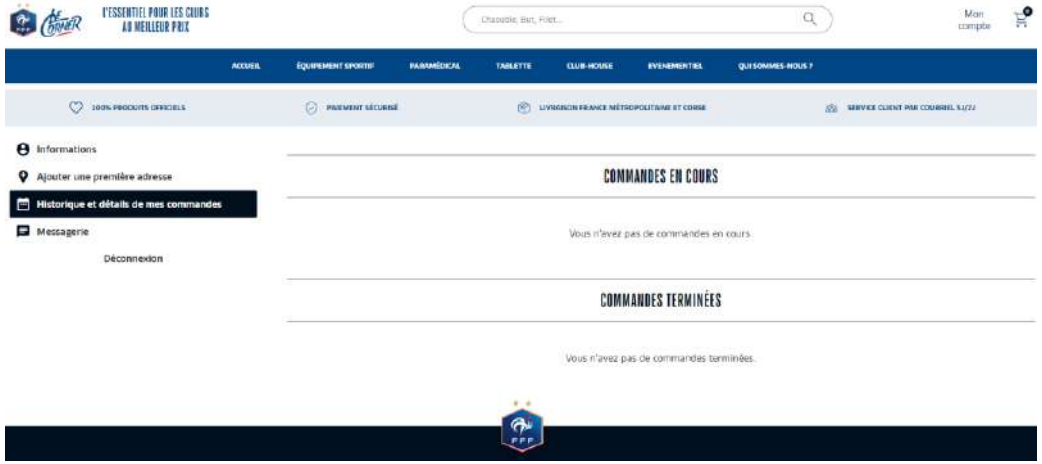


Connexion Le Corner – Clubs

Pour commander sur le site Le Corner (https://lecorner.fff.fr/), **il est nécessaire de disposer de l'habilitation acheteur Le Corner sur Portailclubs** (https://portailclubs.fff.fr/)

Si le club ne dispose pas de compte Portailclubs :

- Etape 1 : Créez un compte FFF et connectez-vous à Portailclubs en identifiant un **administrateur** (voir la vidéo « Comment créer un compte ? » : https://www.youtube.com/watch?v=fe1NYG-AwRY).
- Etape 2 : La Ligue doit valider le compte Portailclubs
- Etape 3 : Après validation de la Ligue, connectez-vous avec votre compte FFF sur lecorner.fff.fr via le bouton « Mon compte » en haut à droite de la page Le Corner (https://lecorner.fff.fr/connexion?back=my-account)
- Etape 4 : La connexion est réussie si vous atterrissez sur la page ci-dessous. Vous n'avez plus rien d'autre à faire :



- Si un message d'erreur apparait, nous vous invitons à vous assurer que l'utilisateur du club dispose bien d'un compte administrateur sur Portailclubs. Si besoin, vous pouvez contacter votre District/Ligue d'appartenance.

Connexion Le Corner – Clubs

Pour commander sur le site Le Corner (https://lecorner.fff.fr/), **il est nécessaire de disposer de l'habilitation acheteur Le Corner sur Portailclubs** (https://portailclubs.fff.fr/)

Si un utilisateur dispose déjà d'un compte Portailclubs avec le profil administrateur :

- En tant qu'administrateur du club, il aura automatiquement l'habilitation Acheteur Le Corner sur Portailclubs, et pourra commander sur Le Corner.
- Toutefois, il est nécessaire de s'assurer que le club se soit connecté au moins une fois au Corner avec un compte administrateur en réalisant les démarches décrites précédemment.
- L'administrateur peut également donner l'habilitation Acheteur Le Corner à un autre utilisateur Portailclubs du club (depuis la rubrique « Administrateur », puis « Liste des utilisateurs » sur Portailclubs)

TOUTES EN JEU !

UNE PRIORITÉ FÉDÉRALE

2026-2029

NOTRE AMBITION

DÉVELOPPER DURABLEMENT LE FOOTBALL FEMININ AMATEUR

500 000 LICENCIÉES

FAVORISER L'EMERGENCE DE FEMMES DANS LA GOUVERNANCE

50% DE FEMMES DANS LES INSTANCES DIRIGEANTES FÉDÉRALES

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU FOOTBALL FÉMININ PROFESSIONNEL

CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA LIGUE FÉMININE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

LES DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES CLUBS

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est l'outil central d'accompagnement et de structuration des clubs. Le développement du football féminin est une priorité de la FFF.

Pour accompagner cette ambition, la Fédération mobilise des moyens humains et financiers renforcés afin de faciliter la pratique, soutenir les clubs engagés et valoriser tous les parcours féminins. L'objectif est clair : atteindre 500 000 licenciées d'ici 2028.

25%

des moyens FAFA dédiés au football féminin
soit 16,8 M€ sur 2026-2029

CLUBS DÉVELOPPANT LA PRATIQUE FÉMININE

des aides renforcées
sur tous les volets : équipement, transport, emploi, formation

FAFA TRANSPORT

La FFF garantit un abondement fédéral à destination des projets de club favorisant le développement du football féminin, sur la base d'une offre de pratique existante en football d'animation, dans les catégorie jeunes et/ou sénior.

Dossier éligible sous réserve de la disponibilité des crédits.

Achat de véhicules Volkswagen

Achat véhicules Volkswagen de 7, 8 et 9 places.
Abondement de **5 000 €**
Seuil de financement Ligue de **10 000 €** minimum
Montant garanti au porteur de projet **15 000 €**

FAFA ÉQUIPEMENT

ABONDEMENT FORFAITAIRE POUR 3 TYPES DE PROJETS ÉLIGIBLES PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ

► La FFF garantit un abondement fédéral à destination des projets de club favorisant le développement du football féminin selon les critères suivants :

► Sur la base d'une offre de pratique existante en football animation dans les catégories jeunes et/ou seniors.

► à partir d'un projet de développement du football féminin matérialisé dans l'outil «Projet Club »

► Dossier éligible sous réserve de la disponibilité des crédits.

Création de vestiaire

Abondement fédéral de **10 000 €**
Seuil de financement Ligue de **15 000 €** minimum
Soit un montant garanti de **25 000 €** minimum

Création d'un éclairage

Abondement de **5 000 €**
Seuil de financement Ligue de **7 500 €** minimum
Montant garanti au porteur de projet **12 500 €**

Création d'un terrain de foot à 8 synthétique

Abondement de **30 000 €**
Seuil de financement Ligue de **30 000 €** minimum
Montant garanti au porteur de projet **60 000 €**

CAS PARTICULIER DES TERRAINS FOOT5 ET FUTSAL

L'existence ou le projet de création d'une offre de pratique féminine constitue désormais un **critère d'éligibilité obligatoire** pour l'octroi d'une aide financière.

Montant de l'aide forfaitaire compris entre **15 000 €** et **50 000 €** selon la nature du projet.

Foot5

Création d'un terrain
Aide forfaitaire de **50 000 €**

Futsal extérieur

Création d'un terrain
Aide comprise entre **15 000 €** et **50 000 €** selon le revêtement

Futsal intérieur

Création ou rénovation d'un terrain
Aide forfaitaire de **20 000 €**

FAFA FORMATION

EN DIRECTION DES FEMMES ENCADRANTES

Formations de base d'éducatrices, de dirigeantes et d'arbitres offertes

Attestations fédérales et formations de dirigeantes => **3** bons de formation*

CFI U6-U9 et U10-U13
=> **6** bons de formation*

Formations d'arbitres
=> **9** bons de formation*

Soutien complémentaire pour les titres à finalité professionnelle (BMF,...)

Prise en charge des frais à hauteur de **50%** (bourses formation)

EN DIRECTION DE L'ENCADREMENT DU PUBLIC FÉMININ/JEUNES

Prise en charge du Diplôme Fédéral de Responsable d'École de Football

100% des frais pédagogiques
75% des frais annexes
Sous forme de bourses formation

* Bons de formation : Aide financière dématérialisée du FAFA. Ils permettent de cofinancer une partie du coût pédagogique des certifications fédérales.

FAFA EMPLOI

Soutien fédéral à la création d'emplois de responsables sportifs et/ou administratifs dans les clubs sur une durée de **5 saisons**.

Majoration de l'aide à hauteur de **2 000 € / Saison** pour un poste occupé par une femme.

Aide globale de **50 000 €** sur **5 ans**

GUIDE DE LA PRATIQUE

Retrouvez le guide complet d'accompagnement des clubs à la structuration de la pratique du football pour les filles : étape de création d'équipe, supports de communication, encadrement dédié, spécificités des joueuses, format de pratiques recommandés...

FICHE PEF

Le Programme Éducatif Fédéral (PEF) est un outil pédagogique complet, mis à la disposition des Ligues, Districts, clubs amateurs et professionnels, dirigeant(e)s et éducateur(trice)s, pour former les jeunes licencié(e)s U6 à U19 aux règles du jeu et de vie.

DOTATIONS

Soutien à la création et au développement de la pratique féminine.
Les clubs qui souhaitent créer une offre de pratique féminine peuvent bénéficier de dotations spécifiques.

PASS'FOOT



Favoriser l'accès à la pratique. Un dispositif pour les 5-17 ans.
3 séances de découverte en club FFF, sans engagement.

ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DU PUBLIC FÉMININ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

TOUTES FOOT

Toutes Foot est un dispositif fédéral qui vise à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Il permet aux clubs, mais également aux Districts et aux Ligues, de s'engager pour plus de mixité en proposant des actions concrètes qui seront valorisées !

NXT GEN COACHES

Former aujourd'hui les éducatrices de demain, c'est l'ambition de NXT GEN Coaches, un programme soutenu par Nike et destiné aux jeunes joueuses âgées de 14 à 18 ans. À travers un parcours de découverte et de formation, les participantes sont accompagnées pour faire leurs premiers pas dans l'encadrement et devenir les éducatrices de demain.

Pour plus d'informations, contactez votre Ligue ou votre District d'appartenance

SPORT IMPACT

Valorisez vos actions. Attirez de nouveaux partenaires.

PARTENAIRE OFFICIEL

Associations sportives : valorisez votre impact et attirez de nouveaux partenaires !

Vous portez des projets forts autour de la santé, de l'éducation ou de l'inclusion par le sport ? Il est temps de les faire briller à leur juste valeur !

Le District du Val-de-Marne de Football s'associe au Label Sport Impact, la référence qui reconnaît et accompagne les clubs engagés. Être labellisé, c'est gagner en visibilité, rejoindre une communauté partageant vos valeurs, mais c'est surtout acquérir un savoir-faire unique pour convaincre des entreprises mécènes et partenaires.

POURQUOI ÊTRE LABELLISÉ SPORT IMPACT ?

- Visibilité : démarquez-vous et prouvez votre engagement à travers la mise en avant de vos projets sociaux.
- Accompagnement au financement : accédez à une formation sur la recherche d'entreprises mécènes et à des échanges avec des experts du mécénat.
- Réseau : intégrez une communauté dynamique de clubs porteurs de valeurs communes.

LE LABEL EN CHIFFRES :
21 clubs déjà labellisés • plus de 26 400 bénéficiaires effectifs

PRÊT À DONNER UN COUP DE PROJECTEUR À VOTRE CLUB ?
Créez votre compte et démarrez gratuitement votre candidature 👉 https://label-sport-impact.fr

UNE LABELLISATION À PRIX RÉDUIT
Avec le code DISTRICT94, profitez de 100€ de réduction : 400€ l'année au lieu de 500€ (si votre candidature est acceptée).

Une question ? Contactez Clément Gorce, représentant du Label Sport Impact — 06 23 76 22 05.

Procès-Verbaux

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion - N°6 du 19/11/2026
Réunion restreinte

La commission souhaite une excellente saison sportive à tous les clubs du Val de Marne. Nous vous rappelons que la commission reste à votre disposition pour toutes informations concernant le règlement du statut de l'arbitre.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District du Val de Marne de football, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

COURRIERS DES CLUBS

BRANCOS DE CRETEIL A. S. - 552546

Courriel du 6 novembre 2026 – Demande de dérogation exceptionnelle

La Commission prend connaissance du courriel adressé par l'AS Brancos de Créteil sollicitant une dérogation exceptionnelle concernant un joueur licencié au club et engagé parallèlement dans une démarche de formation à l'arbitrage.
Le club expose avoir entrepris des démarches afin de satisfaire aux obligations résultant du Statut de l'Arbitrage et sollicite, à titre individuel et exceptionnel, un assouplissement des dispositions réglementaires applicables aux joueurs titulaires d'une licence comportant le cachet « Mutation ».

Après examen du dossier,

Considérant que les dispositions du Statut de l'Arbitrage de la Fédération Française de Football ont pour objet d'encourager le recrutement et la formation des arbitres ;

Considérant que l'article 48 du Statut de l'Arbitrage permet aux clubs de régulariser leur situation jusqu'au 28 février de la saison en cours ;

Considérant qu'aucune disposition du Statut de l'Arbitrage, des Règlements Généraux de la F.F.F., du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris Île-de-France de Football ou des règlements du District du Val-de-Marne de Football ne prévoit de dérogation individuelle permettant d'écarter les conséquences réglementaires attachées à une licence frappée du cachet « Mutation » ;

Considérant qu'une commission ne peut accorder une dérogation qu'en présence d'un texte l'autorisant expressément ;

Par ces motifs,
La Commission **rejette la demande de dérogation** formulée par l'AS Brancos de Créteil.

La Commission rappelle que des sessions de Formation Initiale en Arbitrage sont organisées afin de permettre aux clubs de satisfaire à leurs obligations statutaires avant l'échéance du 28 février 2027 :

- 28 et 29 novembre 2026 ;
- 5 et 6 décembre 2026 ;
- 6 et 7 février 2027 ;
- 13 et 14 février 2027.

La Commission encourage le club à poursuivre les démarches engagées en faveur du développement de l'arbitrage afin de régulariser durablement sa situation au regard du Statut de l'Arbitrage.

Décision : demande rejetée.

MAROLLES F.C. - 534669

Courriel du 8 novembre 2026 – Demande d'information sur sa situation

La Commission prend connaissance du courriel du club demandant les motifs de son maintien en situation d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage, malgré la présence de deux arbitres licenciés au sein du club.

Considérant les dispositions du Statut de l'Arbitrage de la Fédération Française de Football applicables à la saison 2026/2027 ;

Considérant qu'en application de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage, la situation des clubs est examinée annuellement afin de déterminer s'ils satisfont aux obligations réglementaires en matière d'effectif arbitral ;

Considérant qu'en application de l'article 48-2 du Statut de l'Arbitrage, les renouvellements de licences arbitres doivent être enregistrés avant le **31 août de la saison en cours** afin que les arbitres concernés puissent être comptabilisés au titre de la couverture du club ;

Considérant qu'un arbitre dont la licence est renouvelée après cette date demeure licencié mais ne peut être retenu pour satisfaire aux obligations du Statut de l'Arbitrage au titre de la saison concernée ;

Considérant qu'après vérification du dossier du club, l'un des arbitres rattachés à celui-ci n'est pas comptabilisé dans la couverture du club au regard des dispositions précitées ;

Considérant dès lors que le nombre d'arbitres retenus pour satisfaire aux obligations statutaires demeure insuffisant, ce qui justifie le maintien du club sur la liste des clubs en infraction publiée au procès-verbal du 29 septembre 2026 ;

Par ces motifs,

Dit que la situation d'infraction du club est conforme aux dispositions du Statut de l'Arbitrage de la Fédération Française de Football ;

Rappelle que la présence de deux arbitres licenciés ne permet pas nécessairement de satisfaire aux obligations réglementaires dès lors que les conditions de comptabilisation prévues par les textes ne sont pas intégralement remplies ;

Rappelle également qu'en application de l'article 48-4 et suivants du Statut de l'Arbitrage, les clubs disposent de la possibilité de présenter de nouveaux candidats à l'arbitrage afin de satisfaire à leurs obligations avant l'échéance réglementaire du **28 février 2027** ;

Informe le club que plusieurs sessions de Formation Initiale en Arbitrage (FIA) sont organisées d'ici cette échéance :

- 28 et 29 novembre 2026 ;
- 5 et 6 décembre 2026 ;
- 6 et 7 février 2027 ;
- 13 et 14 février 2027.

Précise qu'en cas d'inscription et de validation de **deux nouveaux candidats arbitres** lors de l'une de ces formations, ceux-ci pourront être pris en compte conformément aux dispositions du Statut de l'Arbitrage ;
Indique qu'une telle démarche permettrait au club, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions réglementaires prévues par les textes fédéraux et régionaux, de satisfaire à ses obligations avant le 28 février 2027 et ainsi d'être considéré en conformité avec le Statut de l'Arbitrage pour la saison 2027/2028 ;

Invite en conséquence le club à procéder, dans les meilleurs délais, à l'inscription de candidats aux prochaines sessions de Formation Initiale en Arbitrage.

La Commission reste à la disposition du club pour tout renseignement complémentaire.

COURRIERS L. P. I. F. F.

- ***Courriel du 21 octobre 2026, de la Ligue de Paris Ile de France de Football***

Décision de la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'arbitres lors du Procès-Verbal N°6 du 29 septembre 2026,

Dossier n°6
Nom Prénom : ***M. Bakary SOGODOGO****.*
Licence n° : ***9604673854****.*
Club quitté : ***563 822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL****.*
Nouveau club : ***553 615 OS MINHOTOS DE BRAGA****.*
Motif du changement de club : ***Raison personnelle.***

La Commission,

Considérant que la demande de licence a été effectuée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage,
Considérant que le club quitté est le club formateur de l'arbitre,
Considérant les dispositions des articles 30 et 35.4 dudit Statut de l'Arbitrage,
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Dit que l'arbitre démissionnaire ne couvrira le nouveau club qu'à compter du 1er juillet 2030 sauf s'il cesse d'arbitrer.
Et transmet le dossier à la Commission du Statut de l'Arbitrage du District du VAL-DE-MARNE afin qu'elle statue sur l'application des dispositions favorables de l'article 35 en faveur du club quitté.

Dossier : M. Bakary SOGODOGO
Licence n° : 9604673854
Club quitté : ÉCOLE PLESSÉENNE DE FOOTBALL (n° 563822)
Nouveau club : OS MINHOTOS DE BRAGA (n° 553615)

La Commission,

Considérant que M. Bakary SOGODOGO a été formé à l'arbitrage par l'ÉCOLE PLESSÉENNE DE FOOTBALL au cours de la saison 2023/2024, de sorte que ce club est son club formateur et bénéficie de l'article 35.2 du Statut de l'Arbitrage ;
Considérant que M. Bakary SOGODOGO n'a pas été licencié pendant cinq saisons consécutives au sein de l'ÉCOLE PLESSÉENNE DE FOOTBALL, de sorte que l'article 35.3 du Statut de l'Arbitrage n'est pas applicable ;

Par ces motifs,

Dit que l'ÉCOLE PLESSÉENNE DE FOOTBALL (n° 563822) continue de compter M. Bakary SOGODOGO dans son effectif au titre des saisons 2026/2027 et 2027/2028, soit jusqu'au 30 juin 2028 inclus, sauf s'il cesse d'arbitrer (article 35.2) ;

- ***Courriel du 21 octobre 2026, de la Ligue de Paris Ile de France de Football***

Décision de la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'arbitres lors du Procès-Verbal N°23 du 29 septembre 2026,

Dossier n°23
Nom Prénom : ***M. Salim BOUBLENZA****.*
Licence n° : ***9605192457****.*
Club quitté : ***590 215 GENTILLY ATHLETIC CLUB****.*
Nouveau club : ***500 138 VINCENNOIS C.O****.*
Motif du changement de club : ***Raison personnelle.***

La Commission,
Considérant que la demande de licence a été effectuée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage,

Considérant que le club quitté est le club formateur de l'arbitre, de sorte qu'il peut bénéficier des dispositions de l'article 35.2 du Statut de l'Arbitrage,
Considérant les dispositions des articles 30 et 35.4 dudit Statut de l'Arbitrage,
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Dit que l'arbitre démissionnaire ne couvrira le nouveau club qu'à compter du 1er juillet 2030 sauf s'il cesse d'arbitrer,
Et transmet le dossier à la Commission du Statut de l'Arbitrage du District du VAL-DE-MARNE afin qu'elle statue sur l'application des dispositions favorables de l'article 35 en faveur du club quitté.

Dossier : M. Salim BOUBLENZA
Licence n° : 9605192457
Club quitté : GENTILLY ATHLETIC CLUB (n° 590215)
Nouveau club : VINCENNOIS C.O. (n° 500138)

La Commission,

Considérant que M. Salim BOUBLENZA a été formé à l'arbitrage par le GENTILLY ATHLETIC CLUB au cours de la saison 2024/2025, de sorte que ce club est son club formateur et bénéficie de l'article 35.2 du Statut de l'Arbitrage ;
Considérant que M. Salim BOUBLENZA n'a pas été licencié pendant cinq saisons consécutives au sein du GENTILLY ATHLETIC CLUB, de sorte que l'article 35.3 du Statut de l'Arbitrage n'est pas applicable ;

Par ces motifs,

Dit que le GENTILLY ATHLETIC CLUB (n° 590215) continue de compter M. Salim BOUBLENZA dans son effectif au titre des saisons 2026/2027 et 2027/2028, soit jusqu'au 30 juin 2028 inclus, sauf s'il cesse d'arbitrer (article 35.2) ;

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du mardi 24 Novembre 2026

Présents : Mme POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, CHAMPION, BRUNET.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

IMPORTANT : Les clubs souhaitant inverser une rencontre doivent obligatoirement demander en priorité l'accord de leur adversaire avant de faire leur demande au District.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 *- Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.*

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans ***les 3 dernières journées de Championnat*** *:* ***Amende 100.00 euros***

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- **D1**
- SENIORS :
  Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
  3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
  Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
  - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
  - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
  - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
  - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
  - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- **D2**
- SENIORS :
  - 2 équipes
- JEUNES :
  - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
  - Ou bien une équipe U20
  - Ou une équipe féminine U15F à 11.
  - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3ème équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
  - 2 équipes (de U8 à U13)
  - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
  - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations exposées dès la 1ère saison.

- **D3**
  - SENIORS :
    - 1 équipe
    - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- **D4**
  - SENIORS :
    - 1 équipe
    - Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
  Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1ère saison d'infraction :
  - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2ème année d'infraction et au-delà :
  L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).
  - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1ère saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Choisy-le-roi : La Commission informe que le stade Jean Bouin de Choisy-le-roi sera fermé le 2/05/2027. *Elle demande aux clubs évoluant sur cette installation d'avancer leur rencontre.*

Dates de fermetures des installations sportives saison 2026/2027 au Parc du Tremblay :

Les dates de fermeture du bâtiment Football et des vestiaires pour la saison 2026/2027 au Parc du Tremblay :

- Pendant la trêve de fin d'année : **FERMETURE DU SAMEDI 19 DECEMBRE 2026 AU DIMANCHE 03 JANVIER 2027 INCLUS**
- La reprise pour **les entrainements en soirée** sera le **lundi 04 janvier 2027**,
- La reprise pour les **matchs sur les terrains en gazons, en synthétiques et rugby** sera le **week-end du samedi 09 janvier et dimanche 10 janvier 2027,**

- dimanche 1er novembre 2026,
- mercredi 11 novembre 2026,
- lundi 29 mars 2027,
- samedis 1er et 8 mai 2027,
- et le jeudi 6 mai 2027.

Pour la fin de saison au Parc du Tremblay :

- **Dernier week-end pour les terrains de football synthétique et gazon** seront le **samedi 29 et dimanche 30 mai 2027**,

Merci aux clubs jouant sur cette installation de bien vouloir anticiper les matchs à reporter et en informer la Commission rapidement.

INFO : Ville de la Queue en Brie et du club de la Caudacienne FC. Terrain fermé jusqu'au 31 décembre

Réception de la Présidente du club Mme MOUMAYEZ suite à la convocation.

La commission :

-Prend note des difficultés pour le club en raison de la fermeture du terrain
-Invite à contacter ses adversaires pour inverser les rencontres si cela est possible (un changement d'horaire sera accepté)
-Invite les clubs adversaires ou voisins à une grande sportivité en acceptant d'accueillir ce club qu'ils soient concernés ou non par la rencontre.
-Prend note que les rencontres U15, U17 et séniors D4 se déroulent sur le terrain annexe. (Lister les matchs à la Commission le plus rapidement possible)

COURRIEL DE LA VILLE DE FONTENAY SS/BOIS du 09/11/26

La commission ***demande à VAL DE FONTENAY AS de lui indiquer les rencontres concernées par cet avis de fermeture ainsi qu'au club ENTENTE FONTENAYSIENNE- Fermeture des installations le 29/11/26.***

RECTIFICATIFS REGLEMENTS

REGLEMENTS CHAMPIONNATS U15F ET U18F

Le championnat U15F est ouvert aux joueuses licenciées U14F et U15F
Les joueuses U13F peuvent participer dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence

Le championnat U18F est ouvert aux joueuses licenciées U16F – U17F – U18F.
Les joueuses U15F peuvent participer, dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieur.

INFORMATIONS DIVERSES

537053 – JOINVILLE RC : ***La commission prend note que le JOINVILLE RC ne souhaite pas participer aux coupes du Val de Marne (toutes catégories).***

DEROGATION ANNUELLE D'HORAIRE

530263 – ARCUEIL COM : ***Les rencontres à domicile de l'équipe U18 D3.A se joueront à 17h.***
541437 – BONNEUIL CSM : ***Les rencontres à domicile de l'équipe U16 D3.B se joueront à 15h.***
500004 – VITRY CA : ***Les rencontres à domicile de l'équipe VITRY CA 2 Anciens D3.C se joueront à 11h30.***
Les rencontres à domicile de l'équipe VITRY CA U16 D4.B se joueront à 13h30.
500689 – CRETEIL US : ***Les rencontres à domicile de l'équipe CRETEIL US 3 Brassage U14 poule G se joueront à 13h.***
590397 – MIMOSA USJTO : ***Les rencontres à domicile de l'équipe MIMOSA USJTO 1 séniors D4.C se joueront à 17h.***
529210 – VITRY ES : ***Les rencontres à domicile de l'équipe VITRY ES U16 D3.C se joueront à 13h30 au stade Balzac.***
500636 – VILLIERS ES : ***Les rencontres à domicile de l'équipe VILLIERS S/MARNE ES U17 D1 se joueront à 11h30.***
565311 - FC HOVERLA ***: Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors D4 se joueront à 15h00 au Parc du Tremblay***
507502 – RUNGIS US ***: Les rencontres à domicile de l'équipe U15 F se joueront à 13h00 et l'équipe U14 Brassage poule C se joueront à 14h.***
527735 – VALENTON FOOT ACA ***: Les rencontres à domicile de l'équipe Anciens D2 se joueront à 10h00.***
560655- FC ALFORTVILLE ***: les rencontres U14 Poule H se jouent à 15h30 au lieu de 16h***

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

MATCHS NON JOUES LE 01/11/2026 EN RAISON DE LA FERMETURE DES TERRAINS
-79119682 FC MOLDAVIE / ES VILLIERS 2 Seniors D3.B - ***REMIS AU 10/01/2027***
- 80952566 GENTILLY FC/ CA VITRY 4 Seniors D4.A - ***REMIS AU 20/12/2026***
- 55756520 KREMLIN BICETRE / HAY LES ROSES Seniors D2.B – ***REMIS AU 20/12/2026***

SENIORS D1
Courriel de FC SUCY du 16/11/26
Match - 55755764 FC SUCY / ES VILLIERS du 28/11/2026
Match - 557557 75 FC SUCY / US VILLENEUVE ABLON du 12/12/2026
Ces matchs se joueront à 17h15 Terrain synthétique, 7 rue du Bois d'Auteuil à Villecresnes
Prévenir vos adversaires.

Courriel de Elan de Chevilly Larue du 12/11/26
Eclairage réparé.
Les matchs à domicile se joueront à 15h le samedi

SENIORS D4.A

Courriel de Elan DE Chevilly Larue du 12/11/26 – Dérogation annuelle.

Les rencontres se joueront à 15h.

DEMANDE DE CHANGEMENTS DE -1h00 (avertir vos adversaires)

-55756402 = MANDRES PERIGNY / ARCUEIL COM Seniors D2.A du 29/11/26 se jouera à 15h00 au lieu de 16h00

-79504595 = VILLENEUVE ABLON US 2 /CHAMPIGNY PORTUGAIS 2 Seniors D4.B du 29/11/26 se jouera à 15h30 au lieu de 15h00

79655040 - VAL DE FONTENAY AS / CACHAN CO ASC 2 D4.C du 29/11/26

Fermeture des installations par la Mairie de Fontenay/Bois.

La Commission reporte la rencontre au 10/01/2027.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

1/16 Cadrage	10 JANVIER 2027
1/8	21 FEVRIER 2027
1 /4	18 AVRIL 2027
1 /2	16 MAI 2027

Rappel - 79831737 – USJTO UKRAINE / CHEVILLY LARUE ELAN Coupe séniors VDM du 15/11/2026

La Commission remet le match au 20/12/2026.

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1er TOUR	20 DECEMBRE 2026
1/16 Cadrage	10 JANVIER 2027
1/8	21 FEVRIER 2027
1 /4	18 AVRIL 2027
1 /2	16 MAI 2027

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1er TOUR	20 FEVRIER 2027
1 /4	17 AVRIL 2027
1 /2	15 MAI 2027

CDM

55749869 – PORT. ACA CHAMPIGNY / SS NOISEAU CDM D1 du 15/11/2026

Courriel de Champigny du 22/11/2026. Reprise du dossier–

La Commission prend note des explications apportées par le club. Toutefois, concernant cette rencontre, le District a reçu un courriel en date du 13 novembre, ne faisant état d'aucun motif particulier et ne comportant pas l'accord écrit du club adverse. Par ailleurs, aucune indisponibilité du terrain n'y était mentionnée.

En conséquence, la Commission décide de maintenir sa décision.

COUPE CDM

CALENDRIER

1er TOUR	10 JANVIER 2027
1/8	21 FEVRIER 2027
1 /4	18 AVRIL 2027
1 /2	16 MAI 2027

ANCIENS

55759532 – CO CACHAN / LA CRISTOLIENNE Anciens D2.A du 22/11/26
Mail de la Cristolienne du 20/11/26.
La Commission note le 1er forfait avisé de la Cristolienne.

55759051 – MELTING SPORT / VILLEJUIF US Anciens D1 du 02/05/26
Mail du club de Melting Sport du 23/11/26 et attestation de la Ville de Choisy le Roi (installation indisponible).
La Commission prend note. Une décision sera prise ultérieurement.

79503728 – BANN ZANMI / MELTING SPORT 2 Anciens D3.B du 22/11/26
Lecture de la FM et du courriel de Melting Sport du 23/11/26.
La Commission enregistre le 1er forfait de Bann'zanmi.

55758972 – SUPREMES BELIERS 41 / US IVRY FOOTBALL 41 Anciens D1 du 22/11/26
Lecture de la FM.
La Commission enregistre le 1er forfait d'US IVRY FOOTBALL 41.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

Cadrage	20 DECEMBRE 2026
1/16	10 JANVIER 2027
1/8	21 FEVRIER 2027
1 /4	18 AVRIL 2027
1 /2	16 MAI 2027

ANCIENS +45 ans

MATCHS NON JOUES LE 01/11/2026 EN RAISON DE LA FERMETURE DES TERRAINS
-79706681 US IVRY / DESPORTIVA remis au 20/12/2026
-79535333 ES VILLIERS / CO CACHAN remis au 07/02/2027

Rectificatif sur les MATCHS en retard suite à l'intégration tardive de VILLENEUVE ANTILLAISE en poule C
79535370 – VILLENEUVE ANTILLAISE / CACHAN CO ASC remis au 20/12/2026
79535324 – VILLENEUVE ANTILLAISE / THIAIS FC remis au 10/01/2027
79535330 – CHARENTON CAP / VILLENEUVE ANTILLAISE remis au 07/02/2027
79535370 – PERREUX AS FRAN 2 / VILLENEUVE ANTILLAISE remis au 14/02/2027
79535370 – VILLENEUVE ANTILLAISE / US RUNGIS remis au 11/04/2027

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/8	21 FEVRIER 2027
1 /4	18 AVRIL 2027
1 /2	16 MAI 2027

ANCIENS +55 ans

En attente - 79688663 - FC MAISONS ALFORT / CSM BONNEUIL + 55 ans du 22/11/2027
Courriel de FC Maisons Alfort du 15/11/26. Pas de terrain disponible.
La commission demande aux deux clubs de trouver un accord pour disputer cette rencontre et l'en informer par mail.

FEMININES

Séniors FEM D1

80032113 – US CRETEIL FOOT / VILLENEUVE AFC Seniors F. D1.B – Changement de -1h00

La Commission note que ***le match se jouera à 18h00 au lieu de 17h30.*** Prévenir vos adversaires.

U15F

80031724 – US CRETEIL FOOT / FC THIAIS FEM U15F D1.B – Changement de -1h00

La Commission note que ***le match se jouera à 13h00 au lieu de 14h00 au Pars des Sports de Choisy Plaine Nord à Créteil*** Prévenir vos adversaires.

80526279 – ORMESSON US / VAL DE FONTENAY AS Crit. U15F du 21/11/26

Mail du club d'Ormesson Us du 20/11/26.

Exceptionnellement la Commission reporte la rencontre au 23/01/26.

80526281 – SUCY FC / FC ALFORTVILLE Crit U15F du 21/11/26

Mail de Sucy c du 20/11/26 (3 matchs sur même terrain).

La Commission reporte la rencontre au 23/01/2027.

80526282 – ECOLE PLESSEENNE DE 1 / AVENIR SPORTIF ORLY 1 Crit U15F du 21/11/26

Lecture de la FM.

La Commission enregistre le 1er forfait d'AS ORLY 1.

U11F

COUPE FEMININE

CALENDRIER

Cadrage	20 FEVRIER 2027
1 /4	17 AVRIL 2027
1 /2	15 MAI 2027

COUPE U18 FEMININE à 11

CALENDRIER

Cadrage	7 FEVRIER 2027
1/8	20 FEVRIER 2027
1 /4	17 AVRIL 2027
1 /2	15 MAI 2027

COUPE U15 FEMININE à 8

CALENDRIER

Cadrage	7 FEVRIER 2027
1/8	20 FEVRIER 2027
1 /4	17 AVRIL 2027
1 /2	15 MAI 2027

COUPE VDM U13 F

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

Cadrage	10 JANVIER 2027
1/8	21 FEVRIER 2027
1 /4	18 AVRIL 2027
1 /2	16 MAI 2027

U18

MATCH NON JOUE LE 01/11/2026 EN RAISON DE LA FERMETURE DES TERRAINS
-79532357 KREMLIN BICETRE / VILLENEUVE ABLON US Seniors D3.A REMIS AU 20/12/2026

DEMANDE DE CHANGEMENTS DE -1h00 (avertir vos adversaires)
-55746830 = AS Orly / VGA St Maur US U18D2.B du 29/11/26 se jouera à 12h30 au lieu de 13h30

MAIL LPIFF du 23/11/26 - Lecture de la CR de Discipline du 18/11/26
Suspension de 2 matchs fermes du terrain du club de CHARENTON CAP U18 à compter du 14/12/26

17/01/2027	U18D1	A	Charenton Cap 21 - Vitry E.S. 21
55745556			
28/02/2027	U18D1	A	Charenton Cap 21 - Villiers S/ M. Es 21
55745572			

En conséquence le club devra trouver un terrain de remplacement hors de la ville de Charenton pour ces 2 rencontres.

COUPE U18

CALENDRIER

1/16 Cadrage	10 JANVIER 2027
1/8	21 FEVRIER 2027
1 /4	18 AVRIL 2027
1 /2	16 MAI 2027

MATCHS REMIS AU 20/12/2026 en raison de la participation des clubs à la Coupe Gambardella
80683036 - LUSITANOS ST MAUR / CANNAVEROIS du 08/11/26
80683046 -CO VINCENNES / ASCO CACHAN du 08/11/26
80683037 - US FONTENAY / AS CHOISY LE ROI du 08/11/26

1er RAPPEL FEUILLE DE MATCH à transmettre au District avant le 30/11/2026 sous peine de match perdu à l'équipe recevante :
80683032 – RUNGIS US / AVENIR SPORTIF ORLY

U17

79581270 – CAUDACIENNE ES / FC MAISONS ALFORT U17 D1 du 29/11/26
Courriel de Maisons Alfort FC du 22/11/26 et accord du club du FC Caudacienne ;
La Commission enregistre que la rencontre est inversée et se jouera à 11h30 Stade Cubizolles à Maisons Alfort.

COUPE U17

CALENDRIER

1/8 Cadrage	21 FEVRIER 2027
1 /4	18 AVRIL 2027
1 /2	16 MAI 2027

U16

MATCH NON JOUE LE 1/11/2026 EN RAISON DE LA FERMETURE DES TERRAINS
- 55745203 US VILLENEUVE ABLON / SANTENY SL Seniors D3.A remis au 20/12/2026
- 55745204 KREMLIN BICETRE / AC CRETEIL Seniors D3.A remis au 20/12/2026

55745217 – VAL DE FONTENAY AS / AC CRETEIL U1 U16 D3.A du 29/11/26
Fermeture des installations par la Mairie de Fontenay/Bois.
La Commission reporte la rencontre au 10/01/2027.

55745200 – CHOISY AS 2 / BOISSY C U16D3.A du 20/12/26

Mail du club de Boissy FC du 23/11/26. Demande d'avancer au 12/12/2026.

Refus de la commission le 13/12 se déroule une journée de championnat. Vous pouvez trouver un accord avec votre adversaire pour jouer le samedi 19 décembre ou en semaine..

55745028 – MAISONS ALFORT FC 2 / ENT. MANDRES SANTENY 1 U16 D2.B du 29/11/26

Courriel de Maisons Alfort du 23/11/26. Changement d'horaire

Accord de la Commission le match se jouera le 29/11/22026 à 12h au lieu de 13h. *Prévenir vos adversaires.*

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1/16 Cadrage	10 JANVIER 2027
1/8	21 FEVRIER 2027
1 /4	18 AVRIL 2027
1 /2	16 MAI 2027

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/16 Cadrage	10 JANVIER 2027
1/8	21 FEVRIER 2027
1 /4	18 AVRIL 2027
1 /2	16 MAI 2027

U15

COUPE U15

CALENDRIER

1/8	20 FEVRIER 2027
1 /4	17 AVRIL 2027
1 /2	15 MAI 2027

81231870 – US IVRY FOOTBALL / CHOISY AS coupe U15 VDM du 21/11/26

Courriel de Ivry du 20/11/26. Demande de report.(trop de matchs le même jour)

La Commission remet le match au 19/12/2026.

81231866 – VILLEJUIF US / VILLECRESNES US coupe U15 VDM du 21/11/26

Lecture de la FM

La Commission enregistre le forfait de VILLECRESNES US. VILLEJUIF US est qualifié pour la suite de la compétition.

U14

79650317 – MAISONS ALFORT FC 3 / ECOLE PLESSEENNE DE 1 U14 brassage poule J du 05/12/26

Courriel de Maisons Alfort du 20/11/26. Changement d'horaire.

Accord de la Commission le match se jouera le 05/12/2026 à 13h30 au lieu de 12h30 au Stade Cubizolles.

79649615 – VILLENEUVE ABLON US 1 / BRY FC 1 U14 brassage poule A du 28/11/26

Courriel de Villeneuve Ablon du 23/11/26. Changement d'horaire.

Accord de la Commission le match se jouera le 28/11/2026 à 14h45 au lieu de 14h.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

Cadrage	19 DECEMBRE 2027
1/8	20 FEVRIER 2027
1 /4	17 AVRIL 2027
1 /2	15 MAI 2027

Ces 2 clubs jouaient l'un contre l'autre en ligue de Paris le 21/11/26
81223765 – FC ALFORTVILLE / CHOISY AS Coupe VDM U14
Matchs reporté au 19/12/2026 à 16h00
81223745 – VILLENEUVE AFC / CACHAN CO ASC U14
Matchs reporté au 12/12/2026 à 16h00

81223758 – US IVRY FOOTBALL 21 / AVENIR SPORTIF ORLY 21 coupe U14 VDM du 21/11/26
Lecture de la FM
La Commission enregistre le forfait d'AS ORLY 21. US IVRY FOOTBALL 21 est qualifié pour la suite de la compétition.

81223746 – VITRY ES 21 / OLYMP CHAMPIGNY 21 coupe U14 VDM du 21/11/26
Lecture de la FM
La Commission enregistre le forfait d' OLYMP CHAMPIGNY 21. VITRY ES 21 est qualifié pour la suite de la compétition.

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

Cadrage	19 DECEMBRE 2027
1/8	20 FEVRIER 2027
1 /4	17 AVRIL 2027
1 /2	15 MAI 2027

81226388 – CHARENTON CAP 22 / RUNGIS US 22 coupe U14 amitié VDM du 21/11/26
Lecture de la FM, équipe incomplète en cours de partie
La Commission donne match perdu par pénalité à RUNGIS US 22. CHARENTON CAP 22 est qualifié pour la suite de la compétition.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 23 novembre 2026

Présents : MM. DAHMOUNI Said, MOUSTAMID Abdou,
Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,
Absents excusés : Mme NAZICAL Marie-Ange et MM. FETOUS Lakhdar, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, MONNEY Valery, NOYON Joel.

Ouverture de la Commission : Monsieur Le Président de la COMMISSION, Georges GRESSIEN.

A D M I N I S T R A T I F

ENVOI DE COURRIERS

La Commission rappelle :

Afin que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL :
D'indiquer sur tous vos **courriers ou courriels officiels** :

- Le nom du club
- L'objet de votre demande et les références des rencontres : (Catégorie U6 à U13 - Groupe - Poule - Date de la rencontre et **n° de match pour les critériums**).

Attention : **1 seul courrier ou un mail** pour chaque sujet à traiter.

Pour toute correspondance avec la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM, veuillez adresser un courriel à : cfaer94@gmail.com
NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Si vous n'avez pas utilisé l'application GFER 94, à la suite d'un problème technique, les comptes-rendus des plateaux U7/U9, critériums U11/U13, Challenge U11 ou Festival U13 sont à envoyer uniquement par Courrier postal : District du Val-de-Marne de Football :

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY/MARNE.

SAISON 2026/2027 – ANNEXE FINANCIÈRE

Absence non justifiée à une convocation	**100,00 €**
Absence aux réunions annuelles école de foot	**100,00 €**
Disqualification : 1er Tour : Jour de coupe U9, U11 et U13	**50,00 €**
Disqualification : 2ème Tour : Jour de coupe U9, U11 et U13	**50,00 €**
Disqualification : 3ème Tour : Jour de coupe U9, U11 et U13	**50,00 €**
Disqualification : 4ème Tour : Jour de coupe U9	**50,00 €**
Disqualification : Finale départementale : Jour de coupe U9, U11 et U13	**100,00 €**
Forfait non-avisé 1er Tour : Jour de coupe U9, U11 et U13	**50,00 €**
Forfait non-avisé 2ème tour : Jour de coupe U9, U11 et U13	**50,00 €**
Forfait non-avisé 3ème tour : Jour de coupe U9, U11 et U13	**50,00 €**
Forfait non-avisé 4ème tour : Jour de coupe U9	**50,00 €**
Forfait non-avisé Finale : Jour de coupe U9, U11 et U13	**100,00 €**
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe)	**50,00 €**
1er forfait - U11 / U13 (par équipe)	**50,00 €**
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe)	**75,00 €**
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe)	**100,00 €**
Feuille d'engagement de joueurs non reçue U6/U7, U8/U9, U10/U11 ou U12/U13 (GFER94)	**50,00 €**

U10 - U11

Courrier de CHARENTON C.A.P. du 21/11/2026
Challenge U11 – J2 du 21/11/2026 – Poule 38
*Pris note du **forfait avisé**.*

Courrier de O. CLUB D'IVRY du 20/11/2026
Challenge U11 – J2 du 21/11/2026 – Poule 55
*Pris note du **forfait avisé**.*

SAISON 2026-2027
N°03 - JOURNAL DES AMENDES

N° AFFILIATIONS	NOMS DES CLUBS	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	Feuille d'engagement de joueurs non reçue (GFER94)	Jour de coupe U11 – 1er tour du 14/11/2026 – Poule 30	50,00 €
500012	CHARENTON C.A.P.	Feuille d'engagement de joueurs non-reçue (GFER94)	Jour de coupe U11 – 1er tour du 14/11/2026 – Poule 35	50,00 €

TOTAL JOURNAL DES AMENDES JA N° 03 (PV FOOT ANIMATION DU 23/11/2026)	**100,00 €**

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 23/11/2026

Président : M. MAGGI
Présents : Mme POLICON – M. BOUSSARD – M. GUERCHOUN – M. FOPPIANI

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.
Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.
Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U18 D1 - MATCH 55745532 – VILLIERS S/M. ES 21 / CHARENTON CAP 21 du 15/11/2026

La commission prend connaissance de la réserve confirmée en date du 16/11/2026 du club de **CHARENTON CAP 21** sur la participation et la qualification des joueurs du club de **VILLIERS S/M. ES 21**, quant au nombre de mutés supérieur à la réglementation en vigueur.

La Commission,
Pris connaissance de la réserve pour la dire recevable en la forme,

Jugeant en 1er ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts de U12 à U18 (article 160 des RG de la F.F.F.), le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à QUATRE dont 1 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5, 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant que le club de **VILLIERS S/M. ES 21** a droit à DEUX mutations supplémentaires affectées à cette équipe (article 45 du Statut de l'arbitrage), mais à UN seul muté « hors période normale »,

Considérant, après vérification, que le club de **VILLIERS S/M. ES 21** a fait figurer sur la feuille de match QUATRE joueurs titulaires de licences « mutation normale » 2026/2027, à savoir :

BENNACER	**Imad**	licence mutation normale du 13/07/2026
PETIT FRERE	**Alain**	licence mutation normale du 13/07/2026
TABACARU	**Lucas**	licence mutation normale du 13/07/2026
BENESAID	**Ilyes**	licence mutation normale du 11/07/2026

et DEUX joueurs titulaires de licences « mutation hors période normale », à savoir :

NDIMBIKILA	**Izaak**	licence mutation hors période du 29/09/2026
BOURDJIHEN	**Ziani**	licence mutation hors période du 10/11/2026

Par ces motifs, la commission dit que les joueurs du club de VILLIERS S/M. ES 21 n'étaient pas tous valablement qualifiés pour disputer la rencontre en objet et décide MATCH PERDU par pénalité au club de VILLIERS S/M. ES 21 (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain au club de CHARENTON CAP 21 (3 points, 2 buts).

Débit	: **VILLIERS S/M. ES 21**	50,00 euros
Crédit	: **CHARENTON CAP 21**	43,50 euros

ANCIENS

ANCIENS D3.B - MATCH 79503718 – VILLEJUIF US 42 / MELTING SPORT 42 du 01/11/2026

La commission prend connaissance de la réserve confirmée en date du 16/11/2026 du club de **VILLEJUIF US 42**, quant à la qualification et à la participation à cette rencontre de l'ensemble des joueurs du club de **MELTING SPORT 42**, lesquels sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne disputant pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

La commission dit la réclamation IRRECEVABLE car reçue HORS DÉLAI.
En effet, les réclamations doivent être déposées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre.

Par ces motifs, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Toutefois, en raison de l'absence de la FMI dans le dossier, la commission exige que le club de **MELTING SPORT 42** lui fournisse, avant sa réunion du **30/11/2026**, la composition de son équipe, sous peine de sanction.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion restreinte du lundi 23 novembre 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclub le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

Dernier rappel : Toutes les équipes créées cette saison, débutant le championnat Seniors Futsal D2 A et B doivent fournir l'attestation du propriétaire du gymnase.
Equipes concernées : VITRY ES 2 et STAY STRONG 1

FUTSAL D1

N°55743627-KREMLIN BICETRE FUTSAL 2 / CRETEIL U 2 Futsal D1 du 21/11/36
Courriel du Kremlin Bicêtre du 18/11/26 et attestation de la Ville – Fermeture Gymnase grève.
La Commission reporte la rencontre au 09/01/27.

FUTSAL D2

N°79817305 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2.A du 17/11/26
Courriel des Grands du Quartier du 20/11/26 et attestation de la Ville, lecture de la FM et du rapport de l'arbitre officiel – Fermeture Gymnase grève.
La Commission reporte la rencontre au 01/12/26.

N°79817131 – RUNGIS US 2 / AV. CHOUCHOUS VITRY Seniors Futsal D2.B du 20/11/26
Lecture de la FM et du rapport de l'arbitre.
La Commission enregistre le 1er Forfait de Rungis US.

FMI ou Feuilles de match manquantes
(Après 2 appels de feuille de match perdu par pénalité au club recevant (article 44.2 du RSG)

Appel de Feuille de Match
(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.
3ème Appel de Feuille de Match – Match perdu
79761384 : RUNGIS US 2 / VITRY CA 1 Futsal D2.B du 09/10/2026

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 26 novembre 2026

RAPPEL :

Attention ! rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON
2026 / 2027 : **Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier…). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier
Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)
Ou Cliquez sur le lien : https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf

AVIS IMPORTANT !

Suite à des disfonctionnements de la FMI, les amendes pour non-utilisation de celles-ci n'ont pas été appliquées pour les journées de championnat depuis le début de saison.
Elles seront mises en application à compter des journées des 10 et 11 octobre 2026,
le tuto explicatif est consultable à l'intérieur du journal

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :
« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U16 D3 / Unique				**Poule A**	
Dimanche 15/11/2026					
55745209	50200.1	500031	Choisy Le Roi As 22	520524	Kremlin Bicetre Csa 21
Match		Equipe recevant		Equipe visiteur	
U16 D3 / Unique				**Poule C**	
79433604	51542.1	526258	St Maur Lusitanos 22	519839	Villejuif U.S. 23
Match		Equipe recevant		Equipe visiteur	
Phase De Brassage U14 / Phase 1				**Poule B**	
Samedi 14/11/2026					
79649655	53217.1	507502	Rungis U.S. 21	516843	Chevilly Larue Elan 22
Match		Equipe recevant		Equipe visiteur	

Phase De Brassage U14 / Phase 1				Poule E	
Samedi 14/11/2026					
79650034	53396.1	500012	Charenton Cap 23	551086	Avenir Sportif Orly 22
79650038	53400.1	500031	Choisy Le Roi As 22	524161	Fc Caudacienne 21
Match		Equipe recevant		Equipe visiteur	

Phase De Brassage U14 / Phase 1				Poule F	
79650082	53444.1	526258	St Maur Lusitanos 21	527735	Valenton Foot Acad. 21
Match		Equipe recevant		Equipe visiteur	

Phase De Brassage U14 / Phase 1				Poule G	
79650128	53490.1	526258	St Maur Lusitanos 22	500636	Villiers S/ M. Es 22
Match		Equipe recevant		Equipe visiteur	

U15 D2 / Phase Unique				Poule Unique	
Samedi 14/11/2026					
79700720	54309.1	554257	Villecresnes Us 1	520523	St Mande Fc 1
Match		Equipe recevant		Equipe visiteur	

2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Phase De Brassage U14 / Phase 1				Poule D	
Samedi 07/11/2026					
79649883	53305.1	510665	Champigny F.C. 94 23	551254	Limeil Brevannes AJ 22

Phase De Brassage U14 / Phase 1				Poule G	
Samedi 07/11/2026					
79650120	53482.1	526258	St Maur Lusitanos 22	860294	Villeneuve Afc 23
Match		Equipe recevant		Equipe visiteur	

Phase De Brassage U14 / Phase 1				Poule H	
79650208	53527.1	510665	Champigny F.C. 94 22	541437	Bonneuil S/Marne Csm 21

MATCH PERDU AU CLUB RECEVANT SANS REPONSE AUX DEUX APPELS DE « FEUILLE MANQUANTE » :

Seniors Futsal D2 / Unique				Poule A	
Samedi 24/10/2026					
79817354	54771.1	529210	Vitry E.S. 2	500651	Boissy F.C. 1

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➡ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Pour donner suite à de nombreux dysfonctionnements, l'état et les sanctions n'ont pas été appliqués jusqu'au week-end du 04 et 05 octobre 2026.

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 08/11/2026) :

COMPETITIONS / CLUBS	1ère non-utilisation (Avertissement)	2ème non-utilisation (Amende 100€)	3ème non-utilisation (Match perdu par pénalité)
Anciens D1 Us Ivry Football 41	01/11/2026		
Anciens D2 Champigny Portugais 41 Bonneuil S/Marne Csm 42	18/10/2026 01/11/2026		
Anciens D3 Créteil Fc Maccabi 42 Minhotos De Braga 41 Melting Sport 42	18/10/2026 01/11/2026 01/11/2026		
Senior D4 Chevilly Larue Elan 3 Arcueil Com 3 St Maur Lusitanos 2	18/10/2026 18/10/2026 18/10/2026		
Seniors Futsal D2 VITRY ASC 2 Villiers S/ M. Es 22 Maisons Alfort Fc 22 Gentilly Fc 22 Champigny Cf 3 Boissy F.C Champigny FC 3 Vitry E.S. 2	16/10/2026 17/10/2026 17/10/2026 17/10/2026 24/10/2026 24/10/2026 31/10/2026 07/11/2026	31/10/2026	
U18 D3 Perreux As Fran 21 Bonneuil S/Marne Csm 22	18/10/2026 01/11/2026		
U16 D1 Us Ivry Football 21	18/10/2026		
U16 D2 Fresnes A.A.S. 21	18/10/2026		
U16 D3 Villejuif U.S. 23	18/10/2026		
U16 D4 Fontenay Ss/Bois Us 23	18/10/2026		
U15 D1 Us Ivry Football 1	17/10/2026		
U15 D2 Villejuif U.S. 2	17/10/2026		
Phase De Brassage U14 SUCY FC 23 Créteil Us 26 Ormesson U.S. 21 Limeil Brevannes A.J 22	10/10/2026 10/10/2026 17/10/2026 07/11/2026		

U18F D1 Joinville R.C. 1	**07/11/2026**		
Coupe VDM U18 Avenir Sportif Orly 21	**07/11/2026**		

ANNEXES



LITTLE MISS SOCCER

UNE ACTION FÉDÉRATRICE, INCLUSIVE ET INSPIRANTE DU FOOTBALL

ACTION PÉDAGOGIQUE

LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRE SUR LE TERRAIN COMME DANS LA SOCIÉTÉ !

11 à 18 ans

Durée

3 heures

Subventionnée par la FFF

DESCRIPTIF

UNE INTERVENTION EN TROIS TEMPS :

- Une **projection-rencontre** entre les jeunes et les cofondatrices de l'association et coréalisatrices du film LITTLE MISS SOCCER. Visionnage du film et partage d'expériences autour du football en particulier, et plus largement du sport.
- Un **débat** autour des stéréotypes de genre et des réprésentations genrées.
- Une **séance pratique du football** autour de jeux collaboratifs et inclusifs.

OUTILS D'ANIMATION

- Le film et la série documentaire : Little Miss Soccer, le tour du monde des femmes qui font le foot.
- Une mappemonde-bingo LMS pour susciter questionnement et débats "mouvants".
- Des ateliers pratique foot pour valoriser l'histoire et la culture foot du point de vue de sa pratique féminine et des footballeuses.
- Une séance de matchs à jouer plutôt qu'à gagner selon les règles du jeu LMS.

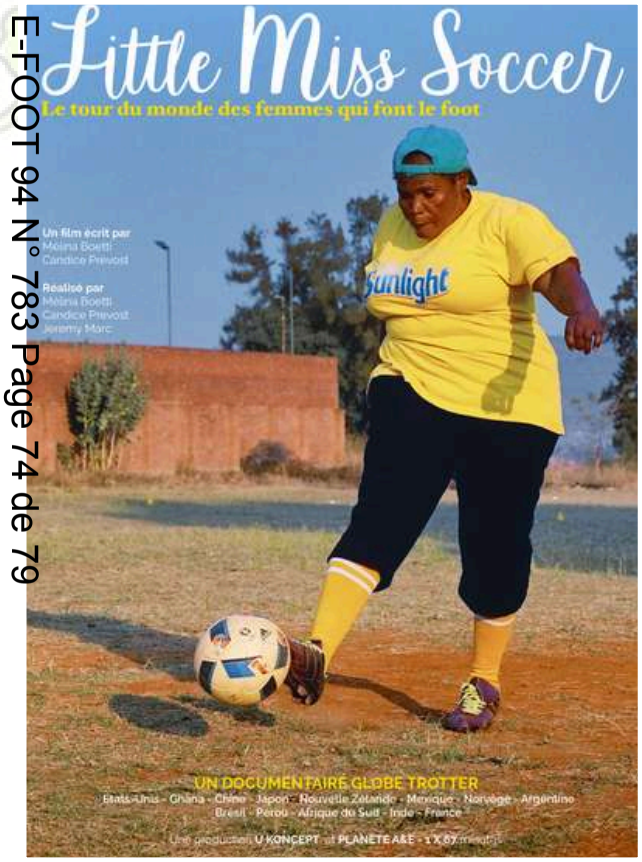
OBJECTIFS

- Définir les stéréotypes et assignations sexistes et savoir les repérer sur le terrain comme dans l'espace public.
- Sensibiliser les jeunes aux conséquences du sexisme au quotidien.
- Faire progresser la mixité en travaillant sur le sexisme et les autres formes de discriminations selon une analyse systémique des dynamiques de dominations.
- Sensibiliser et prévenir les violences sexistes et sexuelles.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

À travers le tour du monde des deux ex-footballeuses, Candice Prévost et Mélina Boetti,
LITTLE MISS SOCCER livre un témoignage inédit de la pratique féminine du football dans le monde.

AUTOUR DE TROIS SUPPORTS DE CRÉATION
DES HISTOIRES AUTHENTIQUES DE FOOTBALLEUSES ET DE FEMMES INSPIRANTES.



FILM DIFFUSÉ SUR CANAL + durant la Coupe du Monde féminine 2019



SÉRIE YOUTUBE
12 épisodes - 12 pays
12 thématiques sociales et sportives



LIVRE - CARNET DE VOYAGE
AUX ÉDITIONS MARIE B

E-FOOT 94 N° 783 Page 74 de 79

PLANNING DES FORMATIONS

Objet	**Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1**	*Bloc 1 (1er jour en présentiel)*	*Bloc 2 (2éme jour en présentiel)*	**PLANNING DES FORMATONS**
DEUST CFI U6/U9	Du 15/09/2026 au 21/09/2026	**22/09/2026**	**20/10/2026**	21/10/2026 au 28/10/2026
CFI U10/U13	Du 22/09/2026 au 28/09/2026	**29/09/2026**	**13/10/2026**	14/10/2026 au 21/10/2026
CERTIF CFI	Du 28/09/2026 au 04/10/2026	**X**	**X**	X
CFI SENIORS	Du 29/09/2026 au 05/10/2026	**06/10/2026**	**05/11/2026**	06/11/2026 au 12/11/2026
DEUST AF ARBITRAGE	X	**15/10/2026**	**X**	X
CFI GDB	X	**26/10/2026**	**27/10/2026**	X
CFI U14/U19	Du 27/10/2026 au 02/11/2026	**03/11/2026**	**24/11/2026**	X
CERTIF CFI	Du 28/09/2026 au 04/10/2026			
CERTIF CFI	Du 09/11/2026 au 15/11/2026	**X**	**X**	X
CFI U10/U13	Du 10/11/2026 au 16/11/2026	**17/11/2026**	**08/12/2026**	09/12/2026 au 16/12/2026
CERTIF CFI	Du 07/12/2026 au 15/12/2026	**X**	**X**	X
JC DF COACH SENIORS	X	**10/12/2026**	**X**	X
JC DF COACH JEUNES	X	**15/12/2026**	**X**	X
DEUST AF PRATIQUE FEMININE	X	**17/12/2026**	**X**	X
CFI U6/U9	Du 29/12/2026 au 04/01/2027	**05/01/2027**	**09/02/2027**	10/02/2027 au 17/02/2027
CFI U14/U19	Du 12/01/2027 au 18/01/2027	**19/01/2027**	**02/02/2027**	03/02/2027 au 10/02/2027
CERTIF CFI	Du 01/02/2027 au 07/02/2027	**X**	**X**	X
DEUST CFI U10/U13	Du 04/02/2027 au 11/02/2027	**12/02/2027**	**25/02/2027**	26/02/2027au 04/03/2027
CFI U10/U13	Du 23/02/2027 au 01/03/2027	**02/03/2027**	**16/03/2027**	17/03/2027 au 23/03/2027
CFI SENIORS	Du 02/03/2027 au 08/03/2027	**09/03/2027**	**23/03/2027**	24/03/2027 au 30/03/2027
CERTIF CFI	Du 15/03/2027 au 21/03/2027	**X**	**X**	X
CFI U6/U9	Du 30/03/2027 au 05/04/2027	**06/04/2027**	**27/04/2027**	28/04/2027 au 04/05/2027
CERTIF DEUST MSP	X	**07/04/2027**	**X**	X
CFI GDB	X	**15/04/2027**	**16/04/2027**	X
CERTIF CFI	Du 19/04/2027 au 25/04/2027	**X**	**X**	X
CFI U14/U19	Du 27/04/2027 au 03/05/2027	**04/05/2027**	**25/05/2027**	26/05/2027 au 01/06/2027
DEUST CFI U14/U19	Du 13/05/2027 au 19/05/2027	**20/05/2027**	**03/06/2027**	04/06/2027 au 10/06/2027
CERTIF CFI	Du 24/05/2027 au 30/05/2027	**X**	**X**	X
CERTIF CFI	Du 21/06/2027 au 27/06/2027	**X**	**X**	X

Les associations accompagnatrices du 94 vous présentent

Guid'Asso

Val-de-Marne

Guid'Asso simplifie la vie associative !

Guid'Asso est un réseau d'acteurs de l'accompagnement associatif. Il a pour vocation de permettre à chaque association du territoire de trouver un accompagnement adapté à ses besoins, tout au long de son parcours.



Un service de proximité gratuit et accessible

Découvrez le réseau Guid'Asso dans le Val-de-Marne : les principes de Guid'asso, les acteurs de l'accompagnement, les permanences, la cartographie...

linktr.ee/GuidAsso94

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Les associations accompagnatrices du 94 vous présentent

Guid'Asso

Val-de-Marne

Guid'Asso simplifie la vie associative !

Guid'Asso est un réseau d'acteurs de l'accompagnement associatif. Il a pour vocation de permettre à chaque association du territoire de trouver un accompagnement adapté à ses besoins, tout au long de son parcours.



Un service de proximité gratuit et accessible

Découvrez le réseau Guid'Asso dans le Val-de-Marne : les principes de Guid'asso, les acteurs de l'accompagnement, les permanences, la cartographie...

linktr.ee/GuidAsso94

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

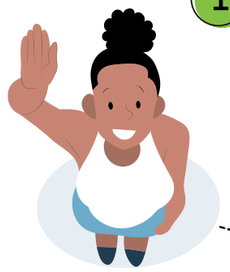
ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Guid'Asso, un réseau pour répondre aux interrogations des associations.

J'ai une question concernant **la vie de mon association.** A qui m'adresser ?

1



OU

Je souhaite **créer une association.** A qui m'adresser ?

raccourci

Je contacte une association et/ou j'interroge ma collectivité pour me conseiller.

2

Guid'Asso
Orientation

Oriente les associations ou les porteurs de projet vers le bon interlocuteur.

Voir la cartographie en ligne

Si mon besoin est **simple**

3

Guid'Asso
Information

Délivre un premier niveau d'information, renseigne sur les formalités et les démarches et oriente vers un interlocuteur "Accompagnement".

Voir la cartographie en ligne

4

Si mon besoin nécessite d'**entrer dans une analyse**, je suis orienté·e vers un interlocuteur "Accompagnement"

5

Guid'Asso
Accompagnement généraliste

Accompagne les associations de tous les secteurs, sur tous les sujets, après évaluation de leurs besoins.

Exemples :
Création d'association, modification de statuts, gouvernance, développement de l'association ou création d'une association par des mineurs.

Val de Marne Le Département
Projaide
Chambre des associations
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT Fédération des Œuvres Laïques du Val-de-Marne
Un avenir par l'éducation populaire

6

Guid'Asso
Accompagnement spécialiste

Accompagne les associations sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique.

SOCIOCULTUREL
CULTURES DU CŒUR VAL-DE-MARNE
Centres sociaux Fédération du Val-de-Marne

BÉNÉVOLAT
France Bénévolat Val-de-Marne

FINANCEMENTS
FRANCE ACTIVE Les entrepreneurs engagés MÉTROPOLE
prev asso

FAMILLE
Udaf Val-de-Marne Unis pour les familles

ENVIRONNEMENT
vivacités Île-de-France Réseau d'éducation pour une ville durable

SPORT
Comité National Olympique et Sportif Français CDOS VAL-DE-MARNE

ASSOCIATION EMPLOYEUSE
BGE ADIL
DLA LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS VAL-DE-MARNE

Guid'Asso
Val-de-Marne

Les structures accompagnatrices



Contacts et permanences

- CDOS : 06 17 64 68 11 - juridique@cdos94.org
- Chambre des associations : 01 48 83 66 40 - cda@cda-asso.com
- Ligue de l'Enseignement : 01 43 53 80 17 - msinnaeve@ligue94.com
- Proj'aide : 01 49 56 85 37 - projaide@valdemarne.fr

Les acteurs de l'accompagnement vous reçoivent sur rendez-vous ou dans le cadre de permanences téléphoniques ou physiques.

Accédez aux ressources et aux informations Guid'Asso - Val-de-Marne

linktr.ee/GuidAsso94